



Ministère de la Justice
Canada

Department of Justice
Canada

Canada

Ministère de la Justice Canada

Rapport sur les résultats ministériels 2024-2025

L'honorable Sean Fraser, C.P., c.r., député

Ministre de la Justice et procureur général du Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Justice et procureur général du Canada, 2025

Numéro J1-21F-PDF au catalogue

ISSN 2560-9459

Aussi disponible en anglais sous le titre : 2024-25 Departmental Results Report

Rapport sur les résultats ministériels 2024-2025 du ministère de la Justice Canada

Table des matières

- [En un coup d'œil](#)
- [Message du ministre](#)
- [Résultats : Nos réalisations](#)
 - [Responsabilité essentielle 1 : Services juridiques](#)
 - [Responsabilité essentielle 2 : Support au système de justice](#)
 - [Services internes](#)
- [Dépenses et ressources humaines](#)
 - [Dépenses](#)
 - [Financement](#)
 - [Faits saillants des états financiers](#)
 - [Ressources humaines](#)
- [Tableaux de renseignements supplémentaires](#)
- [Dépenses fiscales fédérales](#)
- [Renseignements ministériels](#)
- [Définitions](#)

En un coup d'œil

Le présent rapport sur les résultats ministériels présente les réalisations réelles du ministère de la Justice Canada par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans son [Plan ministériel 2024-2025](#).

- [Raison d'être, mandat et rôle](#) et [contexte opérationnel](#)

Principales priorités

Le ministère de la Justice Canada a identifié les principales priorités suivantes pour 2024-2025 :

- assurer la sécurité des Canadiennes et des Canadiens dans nos communautés et en ligne;
- soutenir les besoins des tribunaux;
- améliorer l'accès à la justice au Canada et lutter contre le racisme et la discrimination systémique, en particulier pour les personnes autochtones, noires et racisées, et soutenir les personnes victimes et survivantes d'actes criminels;
- exécuter le programme de réconciliation du gouvernement du Canada.

Faits saillants pour le ministère de la Justice Canada en 2024-2025

- Total des dépenses réelles (y compris les services internes) : 1 350 941 125 \$
- Personnel équivalent temps plein total (y compris les services internes) : 5 654

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dépenses totales et les ressources humaines du Ministère, veuillez consulter la section [Dépenses et ressources humaines](#) du présent rapport.

Sommaire des résultats

Voici un résumé des résultats atteints par le Ministère en 2024-2025 dans ses principaux secteurs d'activité, appelés « responsabilités essentielles ».

Responsabilité essentielle 1 : Services juridiques

Dépenses réelles : 428 770 838 \$

Personnel équivalent temps plein réel : 4 043

Le Ministère a fourni des services intégrés de consultation juridique, de contentieux, de rédaction législative et de rédaction réglementaire à l'appui des priorités du gouvernement et de ses ministères et organismes clients, notamment :

- faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones, notamment en fournissant des conseils sur des questions liées à [l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982](#), à l'obligation de consulter, aux titres ancestraux et à [l'honneur de la Couronne](#), ainsi qu'en offrant des conseils aux ministères qui travaillent à concrétiser l'engagement du gouvernement du Canada à mettre en œuvre la [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#) (Loi sur la déclaration des Nations Unies) et le [Plan d'action connexe](#);
- rendre la vie plus abordable pour les Canadiennes et les Canadiens, notamment grâce au nouveau [régime canadien de soins dentaires](#);
- faire progresser le plan prospectif de la réglementation du gouvernement du Canada ainsi que la mise en œuvre et l'évolution du cadre législatif;
- réaliser les priorités en matière de durabilité et d'environnement, y compris celles qui font la promotion de l'action pour le climat, des emplois durables et de la réconciliation, ainsi que des initiatives visant à appuyer les objectifs du Canada en matière de carboneutralité;
- assurer la sécurité économique et lutter contre l'ingérence étrangère, y compris les questions liées à l'Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les processus électoraux et les institutions démocratiques au niveau fédéral;
- élaborer des orientations stratégiques en matière de contentieux avec les ministères et organismes clients.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la [responsabilité essentielle : Services juridiques](#) du Ministère, veuillez consulter la section Résultats : Nos réalisations du présent rapport.

Responsabilité essentielle 2 : Support au système de justice

Dépenses réelles : 791 967 257 \$

Personnel équivalent temps plein réel : 374

Dans le cadre de ses grandes responsabilités en matière de supervision de toutes les questions relatives à l'administration de la justice relevant de la compétence fédérale, le Ministère a :

- contribué à l'établissement d'une relation renouvelée avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis en mettant en œuvre la *Loi sur la déclaration des Nations Unies* et son plan d'action connexe, et a répondu aux [appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées](#) et aux [appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation](#);
- appuyé l'engagement du gouvernement du Canada à accroître l'accès à la justice pour les groupes vulnérables au moyen d'initiatives législatives et en offrant du financement pour des

programmes et des services qui s'adaptent aux conditions changeantes qui touchent le système de justice canadien, comme l'initiative des [Unités de liaison pour l'information à l'intention des familles](#) (ULIF);

- fait progresser la réforme du droit pénal et a renforcé la capacité du système de justice pénale à aborder des questions comme la violence entre partenaires intimes (VPI), la cybercriminalité et la surreprésentation des Autochtones (par l'entremise de la Stratégie en matière de justice Autochtone [SJA]) et des personnes noires (par l'entremise de la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires [SCJPN]) dans le système de justice pénale;
- contribué l'adoption et la sanction royale de la [Loi sur la Commission d'examen des erreurs du système judiciaire \(Loi de David et Joyce Milgaard\)](#) qui représentent une étape clé dans la mise en place et la mise en œuvre future de la Commission d'examen des erreurs du système judiciaire, une nouvelle commission indépendante dont le processus d'examen remplacera celui en vigueur pour les condamnations injustifiées, et qui sera plus accessible, plus rapide et plus favorable aux personnes potentiellement condamnées à tort, aux communautés et aux victimes d'actes criminels;
- appuyé les priorités du Canada en matière de justice pénale sur la scène internationale;
- contribué aux efforts collectifs visant à lutter contre les crimes haineux sous toutes ses formes, y compris à lutter contre la menace de l'antisémitisme pour la sécurité publique.

Pour en savoir davantage sur la [responsabilité essentielle : Support au système de justice](#) du Ministère, veuillez consulter la section Résultats : Nos réalisations de ce rapport.

Message du ministre

J'ai le plaisir de présenter le Rapport sur les résultats ministériels 2024–2025 du ministère de la Justice Canada, qui décrit les travaux réalisés par le Ministère au cours de la période allant du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Tout au long du dernier exercice, le Ministère s'est efforcé de faire progresser plusieurs priorités du gouvernement du Canada. Il a offert des services de consultation juridique, d'élaboration de politiques et de lois, de contentieux, de rédaction législative ainsi que d'autres services professionnels à ceux qui m'ont précédé dans le rôle de ministre de la Justice et procureur général du Canada, ainsi qu'aux ministères et organismes clients à l'échelle du gouvernement. De plus, le Ministère a continué d'administrer un certain nombre de programmes, comme l'aide juridique, qui favorisent un accès équitable et rapide à la justice.



En tant que ministre de la Justice et procureur général du Canada, l'une de mes principales responsabilités consiste à assurer la sécurité de la population et des communautés au Canada. Je concentre mes efforts sur la défense de la *Charte canadienne des droits et libertés*, de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* et des droits des Autochtones, ainsi que de la primauté du droit, de l'égalité et des droits de la personne. Je veille également à renforcer la responsabilisation et la confiance envers notre gouvernement et notre système judiciaire. Je suis fier du rôle que joue le Ministère dans le cadre de ces questions. Je suis également fier du travail essentiel que le Ministère accomplit en vue de faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones. Comme je suis nouveau dans ce rôle, je félicite tous ceux qui m'ont précédé et tout le personnel du Ministère pour ces réalisations.

L'un des principaux domaines de travail du Ministère consistait à soutenir les besoins des tribunaux, à améliorer l'accès à la justice pour les Autochtones et les personnes noires et racisées et à appuyer les personnes victimes et survivantes d'actes criminels. De plus, le Ministère a contribué à la progression de la réconciliation avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis, notamment grâce à son appui continu envers la mise en œuvre de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, ce qui s'est traduit, entre autres, par la préparation de directives à l'intention de l'ensemble des fonctionnaires du gouvernement du Canada sur l'article 5 (uniformité des lois) de la Loi. Ces directives sont maintenant accessibles au public sur le site Web du Ministère. Une étape essentielle de la dernière année a été la sanction royale de l'ancien projet de loi S-13, la *Loi modifiant la Loi d'interprétation et apportant des modifications connexes à d'autres lois*, le 27 novembre 2024. La Loi veille à ce que toutes les lois, tous les textes législatifs et tous les règlements fédéraux soient interprétés de manière à respecter les droits ancestraux et issus de traités reconnus et confirmés à l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

Le Ministère a également élaboré et publié la première Stratégie en matière de justice autochtone du Canada, en consultation et en coopération avec une représentation diversifiée de partenaires autochtones et en étroite collaboration avec les provinces et les territoires. La Stratégie vise à lutter

contre la discrimination systémique et la surreprésentation des personnes autochtones dans le système de justice pénale du pays.

De plus, le Ministère a publié le Plan de mise en œuvre en dix ans de la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires. Par l'entremise de ce plan, le gouvernement donne suite au rapport du groupe directeur externe qui présente des recommandations sur la façon de lutter contre la discrimination systémique qui a mené à la surreprésentation des personnes noires dans le système de justice pénale, y compris en tant que personnes victimes et survivantes d'actes criminels.

L'an dernier, le Ministère a continué de chercher des moyens de soutenir les personnes victimes et survivantes d'actes criminels et de veiller à ce qu'elles soient traitées avec dignité et respect dans le système de justice pénale. Par ailleurs, afin de financer des services et des mesures de soutien adaptés sur le plan culturel destinés aux personnes victimes et survivantes d'actes criminels et de violence, le gouvernement a lancé l'initiative Soutien aux victimes autochtones d'actes criminels.

Le Ministère a poursuivi ses efforts destinés à rendre le système de justice plus équitable et plus adapté aux besoins de toute la population canadienne. À noter que l'ancien projet de loi C-40, intitulé *Loi sur la Commission d'examen des erreurs judiciaires (Loi David et Joyce Milgaard)*, a reçu la sanction royale le 17 décembre 2024. Il s'agit d'une étape essentielle vers la mise en place d'une commission indépendante qui se consacre exclusivement aux examens des erreurs du système judiciaire. Cette mesure contribuera à améliorer l'accès à la justice pour les personnes potentiellement condamnées à tort, notamment les Autochtones, les personnes noires et les membres d'autres populations racisées ou marginalisées, en leur permettant de faire examiner leur demande.

Le Ministère a accompli plusieurs choses au cours de la dernière année, mais nous savons qu'il reste beaucoup de travail à faire. Nous aurons un rôle déterminant à jouer alors que le gouvernement se concentre sur la sécurité des frontières, la prévention du crime et la réforme de nos lois pour assurer la sécurité des Canadiennes et des Canadiens. Plus que jamais, nous devons nous engager à respecter nos valeurs fondamentales et travailler à renforcer le système de justice, afin de mieux servir l'ensemble de la population canadienne.

Enfin, je soulignerais que les employés du Ministère devraient, à juste titre, être fiers du travail accompli au cours de la dernière année. Je les remercie de leur professionnalisme et de leur dévouement à atteindre ces résultats.

L'honorable Sean Fraser, C.P., c.r., député

Ministre de la Justice et procureur général du Canada

Résultats : Nos réalisations

Responsabilités essentielles et services internes

- [Responsabilité essentielle 1 : Services juridiques](#)
- [Responsabilité essentielle 2 : Support au système de justice](#)
- [Services internes](#)

Responsabilité essentielle 1 : Services juridiques

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Répercussions sur la qualité de vie](#)
- [Progrès à l'égard des résultats](#)
- [Renseignements sur les résultats](#)
- [Principaux risques](#)
- [Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus](#)
- [Priorités gouvernementales connexes](#)
- [Répertoire des programmes](#)

Description

Le ministre de la Justice et procureur général du Canada offre des services juridiques au gouvernement fédéral et à ses ministères et organismes. Le ministre est responsable de s'assurer que l'administration des affaires publiques est effectuée en vertu de la loi. Le ministre est également responsable de l'examen de tous les projets de loi du gouvernement et de tous les règlements du gouvernement pour éviter la non-conformité avec la *Charte canadienne des droits et libertés*. De plus, le procureur général est responsable de la formulation de conseils pour les administrateurs généraux sur toutes les questions de droit, et de la direction de tous les procès pour les ministères et organismes fédéraux qui sont en lien avec tous les sujets portant sur des matières de compétence fédérale du Canada.

Répercussions sur la qualité de vie

Par l'entremise des activités mentionnées dans la description de la responsabilité essentielle, le Ministère contribue aux domaines et aux indicateurs liés aux priorités et aux engagements de ses ministères et organismes clients, notamment les suivants : la « Saine gouvernance » (autodétermination des peuples autochtones) et l'« Environnement » (aires protégées), par exemple.

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente le rendement du Ministère par rapport à ses cibles pour le résultat ministériel lié à la responsabilité essentielle 1 : Services juridiques.

Tableau 1 : Les ministères et organismes reçoivent des services juridiques de grande qualité

Le tableau ci-dessous présente la cible, la date d'atteinte de la cible et le résultat réel obtenu pour chaque indicateur lié aux services juridiques au cours des trois derniers exercices.

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel
La cote de satisfaction moyenne des clients sur la qualité globale des services juridiques.	8,0 ou plus sur une échelle de 10 points	Mars 2025	2022-2023 : 8,6 ¹ 2023-2024 : 8,7 ² 2024-2025 : 8,6 ³
La cote de satisfaction moyenne des clients sur la prestation des services juridiques selon les normes de service.	8,0 ou plus sur une échelle de 10 points	Mars 2025	2022-2023 : 8,7 ⁴ 2023-2024 : 8,8 ⁵ 2024-2025 : 8,4 ⁶
Pourcentage des dossiers de contentieux résolus au cours d'un exercice de façon satisfaisante du point de vue de l'État (entendus ou réglés).	85 % ou plus	Mars 2025	2022-2023 : 90 % 2023-2024 : 93 % 2024-2025 : 92 %

La [section Résultats de l'infographie du ministère de la Justice Canada dans l'InfoBase du GC](#) présente des renseignements supplémentaires sur les résultats et le rendement liés à son répertoire de programmes.

Renseignements sur les résultats

La section suivante décrit les résultats obtenus relativement aux services juridiques en 2024-2025 par rapport aux résultats prévus dans le Plan ministériel correspondant pour l'exercice.

Les ministères et organismes reçoivent des services juridiques de grande qualité

Résultats obtenus

Les droits des Autochtones et la voie vers la réconciliation

Approche pangouvernementale

Le Ministère a fourni des services juridiques pangouvernementaux à ses ministères et organismes clients dans le cadre d'initiatives contribuant au programme de réconciliation du gouvernement du Canada, et ce, dans divers contextes. Les questions examinées portaient notamment sur [l'article 35 de la Loi](#)

¹ Le résultat pour 2022-2023 reflète toutes les données recueillies au cours du cycle IV du Sondage sur la satisfaction des clients, une stratégie de pondération étant appliquée pour garantir une représentation exacte des commentaires des clients. Résultats ventilés : Consultation : 8,6; Contentieux : 8,5; Rédaction législative : 8,6; Rédaction réglementaire : 8,6.

² Le résultat pour 2023-2024 reflète les commentaires provisoires recueillis au cours du cycle V du Sondage sur la satisfaction des clients, une stratégie de pondération étant appliquée pour garantir une représentation exacte des commentaires des clients. Résultats ventilés : Consultation : 8,7; Contentieux : 8,6; Rédaction législative et réglementaire : 8,8.

³ Le résultat pour 2024-2025 reflète les commentaires finaux recueillis au cours du cycle V du Sondage sur la satisfaction des clients, une stratégie de pondération étant appliquée pour garantir une représentation exacte des commentaires des clients. Résultats ventilés : Consultation : 8,6; Contentieux : 8,5; Rédaction législative et réglementaire : 8,8.

⁴ Le résultat pour 2022-2023 reflète toutes les données recueillies au cours du cycle IV du Sondage sur la satisfaction des clients, une stratégie de pondération étant appliquée pour garantir une représentation exacte des commentaires des clients. Résultats ventilés : Réactivité/accessibilité : 9,0; Utilité : 8,7; Respect des échéances : 8,5.

⁵ Le résultat pour 2023-2024 reflète les commentaires provisoires recueillis au cours du cycle V du Sondage sur la satisfaction des clients, une stratégie de pondération étant appliquée pour garantir une représentation exacte des commentaires des clients. Résultats ventilés : Réactivité : 9,1; Utilité : 8,8; Respect des échéances : 8,5.

⁶ Le résultat pour 2024-2025 reflète les commentaires finaux recueillis au cours du cycle V du Sondage sur la satisfaction des clients, une stratégie de pondération étant appliquée pour garantir une représentation exacte des commentaires des clients. Résultats ventilés : Réactivité : 8,1; Utilité : 8,3; Respect des échéances : 8,7.

[constitutionnelle de 1982](#), l'obligation de consulter, les titres ancestraux, l'[honneur de la Couronne](#) et la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies*. Par exemple, le Ministère a :

- fourni des conseils juridiques stratégiques sur l'élaboration et la mise en œuvre des mesures prévues dans le Plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies* du gouvernement du Canada, ainsi que sur les obligations statutaires qu'elle énonce, notamment l'obligation de consulter et de coopérer avec les peuples autochtones afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à la conformité des lois canadiennes avec la Déclaration des Nations Unies;
- continué d'offrir un soutien juridique à ses ministères et organismes clients dans le cadre de questions liées à l'honneur de la Couronne, aux services de police des Premières Nations et des Inuit, ainsi qu'aux changements apportés à la manière dont le gouvernement fédéral appuie ces services de police;
- appliqué les [Principes régissant la relation du gouvernement du Canada avec les peuples autochtones](#) et la [Directive du procureur général du Canada sur les litiges civils mettant en cause les peuples autochtones](#), notamment en cernant des occasions de règlement anticipé et de transaction, ainsi qu'en réduisant la portée des litiges;
- fourni un soutien continu à ses ministères et organismes clients en matière de litiges complexes, y compris en ce qui concerne l'eau potable et les logements dans les réserves.

Traités et accords modernes

Le ministère a fourni un soutien juridique à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, à Services aux Autochtones Canada et à d'autres ministères clients pour la négociation de traités modernes, d'accords d'autonomie gouvernementale et d'autres ententes constructives, y compris :

- [l'Accord sur les terres visées par un titre ancestral des Haïdas « Big Tide \(Low Water\) »](#), signé le 4 décembre 2024; cet accord est le premier du genre pour le gouvernement du Canada, puisqu'il reconnaît que la Nation haïda détient un titre ancestral sur toutes les terres territoriales de Haida Gwaii. Le Ministère a également joué un rôle dans l'élaboration d'une approche stratégique pour les discussions exploratoires sur la pêche avec la Nation haïda;
- [le Traité des Kitselas, le traité des Kitsumkalum](#) (en anglais seulement) et le traité des [K'ómoks](#) (en anglais seulement), dont les négociations se sont conclues en juin 2024. De plus, des mesures novatrices ont été négociées dans divers aspects de la gestion des pêches et, si elles sont ratifiées, elles établiront un nouveau précédent pour les traités modernes en Colombie-Britannique. Les votes de ratification par les Premières Nations ont eu lieu pour deux des trois traités, avec des taux d'approbation élevés;
- [le Traité concernant la reconnaissance et la mise en œuvre de l'autonomie gouvernementale des Métis de la rivière Rouge](#), signé le 30 novembre 2024;
- [l'entente sur l'autonomie gouvernementale des Musqueam](#), paraphée le 7 mars 2025; une fois ratifiée, signée et entrée en vigueur, il s'agira de la première nouvelle entente sur l'autonomie gouvernementale en Colombie-Britannique depuis plus de 22 ans. L'accord comportait un libellé inédit concernant l'élaboration de lois par les Premières Nations, prévoyant une compétence concurrente en matière de conservation, de protection et de gestion des poissons et de leur habitat;

- les consultations et les mesures d'accommodement relatives à [l'Entente définitive sur l'autonomie gouvernementale du Tłegóhłj Got'jne](#), qui a été ratifiée par la communauté du Tłegóhłj Got'jne le 1^{er} avril 2025;
- la mise en œuvre de la décision de la Cour suprême du Canada sur l'interprétation des traités et l'honneur de la Couronne dans l'affaire [Ontario \(Procureur général\) c. Restoule, 2024 CSC 27](#);
- [le contrat lié à la mise en œuvre de l'accord sur les revendications territoriales du Nunavut](#), signé le 8 mars 2025. Ce contrat de 10 ans est une obligation découlant d'un traité d'une valeur de plus de 1,5 milliard de dollars.

Autres initiatives importantes

Le Ministère a fourni un soutien juridique à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et à Services aux Autochtones Canada pour des questions telles que :

- les [excuses présentées par la ministre des Relations Couronne-Autochtones aux Inuit du Nunavik](#) pour les effets des politiques fédérales qui ont entraîné l'abattage des chiens au Nunavik entre 1950 et le début des années 1960;
- l'examen, la négociation et le règlement continus des revendications particulières, y compris l'appui au règlement de 69 revendications particulières;
- l'examen des options en matière de [réforme de la Politique et du processus de règlement des revendications particulières](#), qui ont été élaborées conjointement avec l'Assemblée des Premières Nations;
- la législation sur les services à l'enfance et à la famille autochtones, y compris :
 - la participation à 17 tables d'entente de coordination et la mise en œuvre de 15 ententes de coordination conclues au titre de la [Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis](#);
 - des accords de coordination et modalités de financement connexes conclus avec les instances gouvernementales inuites afin d'appuyer l'exercice de la compétence des Inuit en matière de services à l'enfance et à la famille;
 - les négociations et les litiges liés aux services à l'enfance et à la famille destinés aux Autochtones, au principe de Jordan et aux procédures devant le Tribunal canadien des droits de la personne;
 - [l'entente définitive historique de 8,5 milliards de dollars pour la réforme à long terme du Programme de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations en Ontario](#), qui a été conclue avec l'Assemblée des Premières Nations, les Chiefs of Ontario et la Nation Nishnawbe Aski en février 2025.
- [les révisions possibles à la refonte de la politique sur l'ajout aux réserves](#) et à l'ébauche de la politique;
- la mise en œuvre de [l'Entente sur le transfert des responsabilités relatives aux terres et aux ressources au Nunavut](#), qui prévoit la mise en œuvre complète du transfert des responsabilités en matière de gestion des terres et des ressources au gouvernement du Nunavut le 1^{er} avril 2027;
- le travail en cours pour mettre en œuvre les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, y compris ceux liés aux tombes et aux sépultures anonymes. Le Ministère a également participé aux travaux continus du Comité consultatif sur les documents relatifs aux pensionnats;

- le travail en cours afin d'appuyer les efforts de Services aux Autochtones Canada visant à améliorer l'accès à l'eau potable dans les réserves.

Formation sur la sensibilité aux questions culturelles et aux droits de la personne des Autochtones

Le Ministère a élaboré et coordonné une formation sur la sensibilité aux questions culturelles et aux droits de la personne des Autochtones, qui comprend notamment :

- une formation sur l'humilité culturelle, tenant compte des traumatismes, offerte à 113 participants;
- un cours autodirigé en ligne sur les compétences interculturelles autochtones;
- une formation sur la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies* et la Déclaration des Nations Unies, offerte aux fonctionnaires fédéraux;
- un événement diffusé à l'échelle nationale mettant en vedette un panel autochtone portant sur la Déclaration des Nations Unies, en collaboration avec le Centre national pour la vérité et la réconciliation, dans le cadre de la mise en œuvre de la [priorité partagée n° 18](#) du Plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies*.

Priorités économiques

Le Ministère a fourni des services juridiques aux ministères et organismes clients à l'appui d'initiatives visant à renforcer l'économie et à rendre la vie plus abordable pour les Canadiennes et les Canadiens, notamment pour :

- Finances Canada, concernant :
 - des mesures introduites dans l'ancien projet de loi C-69, soit la [Loi n° 1 d'exécution du budget de 2024](#), qui a reçu la sanction royale le 20 juin 2024, ainsi que les mesures annoncées dans l'[Énoncé économique de l'automne 2024](#). Il s'agit notamment des mesures législatives et stratégiques en matière de fiscalité, comme [les crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie propre](#), les [crédits pour la recherche scientifique et le développement expérimental](#) et la [production automatique de déclarations de revenus](#), ainsi que des mesures législatives et politiques du secteur financier relatives au [comité de surveillance des institutions financières](#), aux [pratiques de prêt abusives](#) et aux [services bancaires pour les gens](#);
 - des avis juridiques et un soutien en rédaction législative pour préparer des modifications complexes nécessaires à la mise en œuvre par le gouvernement de [l'augmentation du taux d'inclusion des gains en capital](#), qui passe de la moitié aux deux tiers, comme annoncé dans le budget de 2024;
 - la [remise unique de 250 \\$ libre d'impôt, pour les Canadiennes et les Canadiens qui travaillent](#);
 - [des modifications apportées à la Loi de l'impôt sur le revenu et au Règlement de l'impôt sur le revenu](#) afin d'exiger que les organismes de bienfaisance enregistrés qui offrent des services, des conseils ou de l'information en lien avec la prévention, la poursuite ou l'interruption de grossesse divulguent les services qu'ils ne fournissent pas, notamment en ce qui concerne l'avortement ou la contraception;
 - la préparation et le dépôt de l'ancien projet de loi C-78, intitulé [Loi concernant un congé fiscal pour l'ensemble des Canadiens](#), qui a reçu la sanction royale le 12 décembre 2024.

Cette loi a instauré un congé fiscal fédéral de la TPS/TVH du 14 décembre 2024 au 15 février 2025;

- l'administration fédérale du régime de tarification du carbone a également inclus [l'élimination de la tarification sur le carbone pour les consommateurs à compter du 1^{er} avril 2025.](#)
- Finances Canada, Santé Canada, Emploi et Développement social Canada, Services publics et Approvisionnement Canada et l'Agence du revenu du Canada dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau régime de soins dentaires canadien, notamment en intégrant de nouveaux groupes de demandeuses et demandeurs et en veillant à ce que la population canadienne ait accès à une couverture pour les services de soins dentaires;
- Santé Canada, pour [la nouvelle Loi sur l'assurance médicaments](#) qui a reçu la sanction royale le 10 octobre 2024, qui vise à améliorer la couverture nationale, universelle et à payeur unique pour une gamme de médicaments liés à la contraception et au traitement du diabète;
- l'Agence du revenu du Canada, à l'appui de ses efforts soutenus pour [lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal](#), afin de préserver l'équité et l'intégrité du régime fiscal et pour administrer plusieurs [prestations pour les particuliers](#) ainsi que des programmes connexes, notamment les remises sur le carbone pour les particuliers et les petites entreprises;
- Affaires mondiales Canada, Finances Canada, le Bureau du Conseil privé et d'autres ministères pour des dossiers liés au droit commercial international, notamment en ce qui concerne les tarifs douaniers imposés par les États-Unis sur les importations canadiennes au titre de la *U.S. International Emergency Economic Powers Act* et de la *Trade Expansion Act of 1962*.

Sûreté et sécurité

Le Ministère a fourni des services juridiques relativement à des priorités en matière de sécurité publique, notamment aux ministères et organismes clients :

- Finances Canada pour l'élaboration et la conception d'un projet d'Agence canadienne de lutte contre la criminalité financière et la mise sur pied du [Partenariat intégré d'échange de renseignements sur le blanchiment d'argent](#), ainsi que pour l'élaboration, l'interprétation et la mise en œuvre des [directives ministérielles révisées](#) en vertu de la [Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes](#);
- Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour la promotion de la sécurité économique et de la lutte contre l'ingérence étrangère. Il s'agit notamment de la prestation de services juridiques à la suite de l'adoption de la [Loi sur la modernisation de l'examen des investissements relativement à la sécurité nationale](#), qui modifie la [Loi sur l'investissement Canada](#) afin de renforcer le processus d'examen relatif à la sécurité nationale et de permettre au Canada de continuer à contrer les menaces à la sécurité économique découlant des investissements étrangers. Le Ministère a également contribué à la préparation de nouvelles modifications réglementaires qui seront nécessaires pour permettre l'entrée en vigueur des modifications restantes de la *Loi sur la modernisation de l'examen des investissements relativement à la sécurité nationale*;
- Bureau du Conseil privé, à l'appui de sa participation à l'Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les processus électoraux et les institutions démocratiques fédérales, notamment en fournissant un soutien organisationnel et administratif. Le [rapport final de l'Enquête](#)

[publique sur l'ingérence étrangère dans les processus électoraux et les institutions démocratiques fédéraux](#) a été publié le 28 janvier 2025;

- Patrimoine canadien, pour sa réponse à des questions concernant [l'ancien projet de loi C-63, Loi édictant la Loi sur les préjudices en ligne, modifiant le Code criminel, la Loi canadienne sur les droits de la personne et la Loi concernant la déclaration obligatoire de la pornographie juvénile sur Internet par les personnes qui fournissent des services Internet et apportant des modifications corrélatives et connexes à d'autres lois](#), ainsi que l'examen des modifications éventuelles et des lois connexes. L'ancien projet de loi C-63 n'a pas été adopté avant la dissolution du Parlement;
- Sécurité publique Canada, la Gendarmerie royale du Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada, pour appuyer engagements du gouvernement du Canada en matière d'armes à feu, notamment en renforçant les mesures visant à contrôler l'entrée d'armes à feu illégales au pays. Le Ministère a fourni des conseils sur la conception et la mise en œuvre du [Programme d'indemnisation pour les armes à feu de style arme d'assaut](#) et a offert un soutien pour des projets de réglementation en vertu de la *Loi sur les armes à feu*;
- Services publics et Approvisionnement Canada pour appuyer la [Stratégie d'approvisionnement en matière de défense](#), qui vise à simplifier le processus décisionnel relatif aux acquisitions militaires afin de soutenir les Forces armées canadiennes et la Garde côtière canadienne.

Modernisation des règlements et des lois

Le Ministère a continué de fournir un soutien juridique dans le cadre des [examens réglementaires ciblés](#), notamment aux ministères et organismes clients suivants :

- Santé Canada, dans le cadre de la modernisation de la réglementation en matière de santé et de biosciences concernant les [biocides](#), les [additifs alimentaires et les normes de composition](#), ainsi que [l'attribution agile des homologations de produits thérapeutiques](#). Par exemple, le Ministère a conseillé Santé Canada au sujet des modifications précises apportées à la *Loi n°1 d'exécution du budget de 2024*, de la [Loi sur les aliments et drogues](#), afin de permettre des solutions réglementaires ciblées pour répondre à des enjeux nouveaux ou persistants liés aux aliments, aux produits thérapeutiques ou à certaines activités visant à assurer la santé et la sécurité, notamment les [thérapies de remplacement de la nicotine](#);
- Transports Canada, en ce qui concerne les initiatives réglementaires dans les domaines des technologies propres, de la numérisation, des normes internationales et des efforts visant à soutenir des chaînes d'approvisionnement efficaces et efficientes, notamment par la [rédaction de règlements modifiant le Règlement de l'aviation canadien](#);
- Ressources naturelles Canada, concernant les [règlements qui autorisent les projets d'énergie renouvelable extracôtière au titre de la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie](#), ainsi que deux décrets publiés le [16 décembre 2024](#) et le [25 février 2025](#), portant sur l'[entrée en vigueur des modifications apportées à la Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada – Terre-Neuve-et-Labrador et sur la gestion de l'énergie renouvelable extracôtière](#) et à la [Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada – Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers et sur la gestion de l'énergie renouvelable extracôtière](#) afin de permettre la gestion conjointe des projets d'énergie renouvelable dans leurs régions extracôtières respectives.

Le Ministère a continué de contribuer à la mise en œuvre et à l'opérationnalisation des modifications législatives, en plus de fournir des services juridiques dans le cadre d'initiatives visant à moderniser le système réglementaire et le cadre législatif du Canada, à l'intention de ministères clients tels que :

- Services publics et Approvisionnement Canada, en ce qui concerne les efforts continus de modernisation du système d'approvisionnement du Canada, notamment la mise à jour des clauses contractuelles dans le cadre de [l'initiative de modernisation des contrats](#), ainsi que l'élaboration d'un nouveau règlement visant à harmoniser les obligations en matière d'approvisionnement énoncées dans les accords commerciaux, les règlements et les instruments stratégiques;
- le [Programme du travail](#) d'Emploi et Développement social Canada et le Bureau du dirigeant principal des ressources humaines (Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada) en ce qui concerne la mise en œuvre de la [Loi sur l'équité salariale](#); il s'agissait notamment de la [modification du Règlement sur l'équité salariale](#) et la rédaction de nouveaux règlements ainsi qu'un décret visant à appliquer la *Loi sur l'équité salariale* aux cabinets des ministres. Des conseils liés à l'application de la *Loi sur l'équité salariale* aux organes directeurs autochtones ont également été fournis;
- Patrimoine canadien et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada concernant la mise en œuvre de la [Loi sur les langues officielles](#), telle que modernisée par l'ancien projet de loi C-13, la [Loi visant l'égalité réelle entre les langues officielles du Canada](#), et de la [Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale](#), édictée par ce même projet de loi, notamment par la prestation de formations et de conseils juridiques et stratégiques relatifs à l'élaboration des trois règlements d'application;
- Affaires mondiales Canada, concernant les lois canadiennes en matière de sanctions, y compris les modifications réglementaires apportées en vertu de la [Loi sur les mesures économiques spéciales](#). Le Ministère a notamment fourni un soutien dans le cadre du [Décret concernant la saisie de biens situés au Canada \(aéronef RA-82078\)](#), en vertu duquel le procureur général du Canada a lancé une procédure de confiscation visant l'aéronef Antonov 124 actuellement saisi et situé à l'aéroport international Toronto Pearson.

Le Ministère a fourni un soutien juridique à l'égard de projets de loi liés à la modernisation réglementaire qui n'ont pas été adoptés en raison de la dissolution du Parlement, y compris l'[ancien projet de loi S-6](#), la [Loi concernant la modernisation de la réglementation](#) et l'[ancien projet de loi C-27](#), la [Loi de 2022 sur la mise en œuvre de la Charte du numérique](#).

Principaux projets d'infrastructure et de logement

Le Ministère a fourni un soutien juridique à Services publics et Approvisionnement Canada, à Transports Canada et à Logement, Infrastructures et Collectivités Canada dans le cadre de diverses initiatives liées à des projets d'infrastructure et de logement d'importance, notamment :

- la [phase d'approvisionnement du Train à grande vitesse](#) – le Ministère a également fourni des conseils sur la gouvernance, les stratégies d'évaluation des répercussions, l'acquisition et l'expropriation de terrains, les négociations avec les compagnies de chemin de fer hôtes en vue d'obtenir l'accès aux centres urbains, la mobilisation et les consultations des peuples autochtones, ainsi que sur les mesures législatives potentielles;

- le projet de [voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic](#), en particulier pour la préparation de la documentation requise pour présenter la demande de projet à l'Office des transports du Canada et le transfert des terrains à l'exploitant ferroviaire;
- l'élaboration et la mise en œuvre du plan ;
- les négociations ayant mené à [l'acquisition du pont du Québec](#), un lieu historique national du Canada, par le gouvernement du Canada le 12 novembre 2024;
- la [Loi sur le ministère du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités](#), qui a reçu la sanction royale le 20 juin 2024; la Loi constitue le ministère en question et précise les pouvoirs et responsabilités du ministre de l'Infrastructure et des Collectivités ainsi que de la ministre du Logement;
- les demandes de renseignements liées au projet du [pont international Gordie-Howe](#), qui est en cours de construction et dont l'ouverture est prévue pour la fin de 2025.

Équité et diversité en matière d'emploi

Le Ministère a fourni un soutien juridique au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et à d'autres ministères et organismes clients dans le cadre de diverses initiatives liées à l'équité en matière d'emploi, à la diversité, à l'équité et à l'inclusion, notamment :

- la stratégie globale de lutte contre le harcèlement, la discrimination et la violence au milieu de travail dans la fonction publique fédérale, le [Plan d'action du gouvernement du Canada pour soutenir le personnel noir de la fonction publique](#) et le plan d'action du gouvernement du Canada à la suite de la publication de [l'Étude sur la communauté des cadres supérieurs noirs dans la fonction publique fédérale](#) entreprise par Rachel Zellars (en anglais seulement);
- des initiatives stratégiques, telles que l'initiative pangouvernementale sur l'auto-identification et l'auto-déclaration des fonctionnaires;
- le règlement des plaintes pour harcèlement et discrimination en tenant compte des expériences des groupes en quête d'équité dans la fonction publique.

Priorités en matière de développement durable et d'environnement

Le Ministère a fourni des services juridiques sur des questions liées au climat et aux priorités environnementales du Canada, notamment aux ministères et organismes clients suivants :

- Finances Canada pour la préparation d'une [émission d'obligations vertes de 2 milliards de dollars canadiens d'une durée de 7 ans](#), venant à échéance le 1^{er} mars 2032;
- Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pour l'examen stratégique des politiques et des programmes gouvernementaux, en mettant l'accent sur l'analyse de la contribution des principaux programmes et politiques à la résolution de défis majeurs, notamment l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050, l'amélioration de l'équité et de l'égalité, ainsi que la promotion de la qualité de vie et de la croissance pour toutes et tous. Le Secrétariat a également examiné l'ensemble des propositions ministérielles visant à réorienter les dépenses. Par ailleurs, le Ministère a effectué des évaluations de risques juridiques pour l'ensemble des initiatives et programmes gouvernementaux nécessitant l'approbation du Conseil du Trésor, notamment en ce qui concerne les paiements de transfert aux entreprises visant à réduire les émissions de gaz

à effet de serre, le financement des programmes destinés aux peuples autochtones et le financement destiné à la protection des zones écologiquement sensibles;

- Pêches et Océans Canada pour la gestion des pêches et de l'aquaculture canadiennes; il s'agissait notamment d'un soutien continu à la mise en œuvre du nouveau [Règlement sur la possession et l'exportation de civelles](#), et aux consultations menées auprès des communautés autochtones en Colombie-Britannique concernant le [renouvellement des permis d'aquaculture et les modifications proposées au Règlement du Pacifique sur l'aquaculture](#);
- Environnement et Changement climatique Canada pour l'élaboration d'initiatives réglementaires visant à réduire de manière significative les émissions de gaz à effet de serre du Canada, notamment par le [Règlement sur l'électricité propre](#), publié dans la Partie II de la *Gazette du Canada* le 13 décembre 2024, ainsi que le projet de [Règlement sur les plafonds d'émissions de gaz à effet de serre du secteur pétrolier et gazier](#), publié pour consultation publique dans la Partie I de la *Gazette du Canada* le 9 novembre 2024;
- Ressources naturelles Canada concernant le droit commercial, le droit autochtone et le droit réglementaire dans le cadre de la mobilisation entourant des projets et des programmes de croissance propre, notamment le [Programme d'innovation énergétique](#) et le [Programme de démonstration d'infrastructure pour les véhicules électriques](#). Le Ministère a également appuyé l'élaboration et la mise en œuvre du [Programme de garantie des prêts pour les Autochtones](#), qui prévoit jusqu'à 5 milliards de dollars en garanties de prêts pour les Autochtones, afin de faciliter l'accès au capital nécessaire pour permettre aux groupes autochtones de réaliser des investissements économiques majeurs dans des projets liés aux ressources naturelles et à l'énergie;
- Ressources naturelles Canada, pour la structuration, la négociation et la rédaction de l'accord préliminaire allant jusqu'à 304 millions de dollars pour appuyer [la conception et la modernisation d'un nouveau réacteur nucléaire canadien de grande puissance alimenté à l'uranium naturel](#);
- Pêches et Océans Canada et Environnement et Changement climatique Canada, pour permettre au gouvernement du Canada d'atteindre ses objectifs en matière de conservation écologique, notamment par la création de zones protégées. Par exemple, le Ministère a fourni des conseils juridiques et un soutien aux négociations dans le cadre du [financement de projets pour la permanence du projet de la mer de Great Bear](#), le [financement de projets pour la permanence de SINAA/Qikiqtani](#) et l'[Arrêté n° 2 sur la zone de protection marine de Tuvaijuittuq](#);
- Environnement et Changement climatique Canada pour la mise en œuvre de la [Loi sur les espèces en péril](#), notamment par l'adoption de mesures exigeant des décisions du ministre de l'Environnement et du gouverneur en conseil lorsqu'il existe des menaces imminentes pour des espèces en péril ou leur habitat essentiel.

Stratégies et positions en matière de litiges

Le Ministère a continué d'élaborer des orientations stratégiques en matière de contentieux relatives à des dossiers de grande envergure, y compris divers recours collectifs et affaires liées au travail, en collaboration avec ses ministères clients, et a adopté une approche pangouvernementale le cas échéant. Par exemple, le Ministère a collaboré avec divers comités du Cabinet et comités interministériels, et leur a fourni des conseils stratégiques et un soutien en matière de gestion des litiges. La collaboration avec

ces comités a favorisé une meilleure gestion des risques et une meilleure harmonisation des priorités, et une coordination interministérielle améliorée.

Autres services juridiques et mesures de soutien

Le Ministère a fourni des services juridiques et un soutien juridique :

- au greffier du Conseil privé, au Bureau du Conseil privé ainsi qu'à d'autres ministères fédéraux sur des questions liées aux renseignements confidentiels du Cabinet et aux nominations par le gouverneur en conseil;
- au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada concernant ses efforts pour faire progresser [l'Ambition numérique du Canada](#), notamment par l'élaboration d'une [plateforme de gestion de l'identité numérique fiable](#) et la révision de la [Politique sur les services et le numérique](#) et de la [Directive sur les services et le numérique](#);
- à Patrimoine canadien concernant le [Guide canadien sur l'antisémitisme selon la définition opérationnelle de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste](#), qui a été publié en octobre 2024;
- à Patrimoine canadien et à la représentante spéciale du Canada chargée de la lutte contre l'islamophobie pour la préparation du [Guide canadien pour comprendre et combattre l'islamophobie](#), publié en mars 2025;
- à Patrimoine canadien pour l'élaboration de réformes législatives liées à la modification de la structure de gouvernance, du financement et du mandat de CBC/Radio-Canada;
- à Affaires mondiales Canada, relativement à une vaste gamme de questions juridiques dans le cadre des préparatifs liés à la présidence canadienne du groupe des sept (G7) en 2025 et à l'accueil du sommet des dirigeants du G7 de 2025;
- à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada pour la réponse du gouvernement du Canada à l'arrêt de la Cour suprême du Canada dans le [Renvoi relatif à la Loi sur l'évaluation d'impact, 2023 CSC 23](#). Par exemple, le Ministère a fourni un soutien juridique pour l'élaboration de modifications législatives proposées à la [Loi sur l'évaluation d'impact](#) et a appuyé la mise en œuvre subséquente;
- à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour son exercice d'examen stratégique de l'immigration, en fournissant un soutien à l'élaboration de [modifications à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés](#) visant à améliorer l'intégrité du système d'asile et de traitement des demandes, à protéger l'intégrité du système de visas du Canada, et à renforcer la transmission d'information;
- au Bureau de la concurrence, en ce qui concerne la réforme du droit de la concurrence. Parmi les travaux du Ministère figurent des enquêtes et des procédures judiciaires portant sur les clauses immobilières restrictives dans le secteur de l'épicerie au Canada, ainsi que des procédures engagées au nom du ministère client dans le cadre du premier recours constitutionnel contre l'amendement relatif à l'écoblanchiment apporté à la [Loi sur la concurrence](#);
- au ministère de la Défense nationale afin de régler les réclamations individuelles avec le consentement découlant de la décision de la Cour d'appel du Québec dans [Spieser c. Procureur général du Canada \(SA Majesté du Chef du Canada\), 2024 QCCS 2561](#), et de circonscrire les questions juridiques restantes dans le processus de réclamation individuelle;

- à l'Agence du revenu du Canada pour défendre les décisions d'admissibilité aux prestations d'urgence liées à la COVID-19.

En partenariat avec Affaires mondiales Canada, le Ministère a mené à bien les négociations portant sur la première convention internationale sur l'intelligence artificielle (IA) et les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit au sein du Conseil de l'Europe. [Le Canada a signé la convention le 11 février 2025](#), rejoignant ainsi l'Union européenne et les partenaires du G7 du Canada.

Principaux risques

Relations externes

L'établissement et le maintien de relations fructueuses avec les ministères et organismes clients, les partenaires et les intervenants sont importants pour permettre au Ministère d'atteindre ses résultats attendus.

À mesure que les pratiques juridiques, les priorités de ces clients et la demande de services juridiques évoluent, le Ministère pourrait être confronté à de nouveaux défis en cherchant à répondre aux attentes de ses ministères et organismes clients dans certains domaines et offrir des services efficaces et financièrement viables. Pour atténuer ces risques, le Ministère a fait progresser sa priorité visant à renforcer les partenariats axés sur sa clientèle en continuant d'améliorer les processus opérationnels et de fournir des évaluations pertinentes des risques juridiques, et en agissant comme un partenaire fiable et collaboratif. Notamment, le Ministère :

- a continué de se concentrer sur la collaboration et la planification conjointe avec les ministères clients et les partenaires des organismes centraux afin de répondre aux priorités du gouvernement et de la ministères et organismes clients. Par exemple, le Ministère a coprésidé un comité interministériel au niveau des sous-ministres, qui a fourni une tribune permettant aux hauts fonctionnaires de collaborer dans le cadre des incidences politiques, financières et juridiques des litiges impliquant le gouvernement du Canada;
- a continué de mobiliser de façon proactive les ministères clients dans des discussions visant à répondre à leurs besoins juridiques et a tenu compte de leur contexte, de leur perspectives et de leurs besoins lors de la prestation de conseils juridiques fondés sur les pratiques exemplaires en matière de gestion des risques juridiques. Par exemple, le Ministère a continué d'offrir de la formation permettant à ses ministères et organismes clients de participer de manière plus globale à la gestion et au règlement de leurs dossiers juridiques. Les documents de formation ont été constamment mis à jour et conçus pour refléter les plus récentes règles judiciaires et les priorités du Ministère;
- a mis en œuvre son nouveau Cadre de gestion des risques juridiques, qui aide les juristes du Ministère à fournir des avis sur les risques juridiques clairs, pertinents et de qualité supérieure, répondant aux besoins des ministères et organismes clients et favorisant une prise de décision éclairée;

- a continué de recueillir des commentaires grâce au [Sondage sur la satisfaction des clients des services juridiques](#), maintenant à sa cinquième édition, dans une version renouvelée du sondage adaptée aux besoins des ministères et organismes clients et [aux normes de service](#);
- a continué de chercher des façons de mieux travailler; par exemple, le Ministère a examiné la possibilité de jumeler des juristes et des affectations collectives dans le cadre de dossiers de contentieux majeurs, afin de mettre à profit les forces, les connaissances et les talents de son personnel. Dans le domaine du droit fiscal, le Ministère a élaboré des modèles pour permettre à ses ministères et organismes clients de fournir à la Cour les renseignements nécessaires dans des situations particulières, simplifiant ainsi le processus.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Tableau 2 : Aperçu des ressources requises pour les Services juridiques

Le tableau ci-dessous fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein (ETP) requis pour obtenir ces résultats.

Ressources	Prévues	Réelles
Dépenses	230 876 958 \$	428,770,838 \$
ETP	3 918	4 043

L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles s'explique principalement par les paiements rétroactifs et forfaitaires de salaires, ainsi que par l'augmentation des salaires et des dépenses liées au régime d'avantages sociaux du personnel découlant de la ratification de diverses conventions collectives et de la croissance des effectifs.

La [section Finances de l'infographie du ministère de la Justice Canada dans l'InfoBase du GC](#) et la [section Personnel de l'infographie du ministère de la Justice Canada dans l'InfoBase du GC](#) présente des renseignements exhaustifs sur les ressources financières et humaines en ce qui concerne son répertoire des programmes.

Priorités gouvernementales connexes

La présente section fait état des priorités gouvernementales qui correspondent à cette responsabilité essentielle.

Analyse comparative entre les sexes Plus

Le Ministère a continué d'appliquer les principes directeurs de l'analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) décrits dans la [Politique ministérielle sur l'ACS Plus](#) dans tous ses domaines de travail. La mise en œuvre d'une approche intersectionnelle de l'ACS Plus dans les services juridiques du Ministère offerts aux ministères et organismes clients a contribué à favoriser des résultats inclusifs répondant aux besoins de divers groupes de personnes.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le [tableau de renseignements supplémentaires de l'ACS Plus du Rapport sur les résultats ministériels 2024-2025](#) sur le site Web du Ministère.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et objectifs de développement durable

Le Ministère a continué de diriger les efforts du Canada pour faire progresser l'[Objectif de développement durable \(ODD\) 16 : Paix, justice et institutions efficaces](#), ainsi que d'autres ODD, notamment par l'intermédiaire du Groupe d'entraide internationale, qui agit à titre d'autorité centrale du Canada en matière d'extradition et d'entraide juridique. Son travail porte notamment sur les interventions suivantes :

- l'appui à la [Stratégie du Régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes](#) en participant au Groupe d'action financière;
- la participation à des discussions et à une coopération internationales (G7, Organisation des États américains [OEA], Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Secrétariat du Commonwealth, etc.), y compris répondre à toutes les demandes d'entraide internationale au moyen d'instruments bilatéraux et multilatéraux;
- l'appui aux négociations entre le Canada et la Commission européenne pour un accord bilatéral (Horizon Europe);
- la participation à la négociation de la [Convention des Nations Unies contre la cybercriminalité](#), adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 24 décembre 2024;
- la mise en œuvre de la [Convention des Nations Unies contre la corruption](#) au moyen d'une entraide juridique mutuelle, de demandes d'extradition et de traités;
- l'appui aux négociations avec les États-Unis concernant la loi fédérale américaine intitulée [CLOUD Act](#);
- l'appui aux négociations relatives aux traités d'entraide juridique en matière pénale avec la Jamaïque et le Japon;
- l'exigence contractuelle selon laquelle les mandataires juridiques, [tant au Canada](#) qu'à [l'étranger, agissant](#) au nom du ministre de la Justice doivent se conformer au cadre juridique canadien en matière de lutte contre la corruption et la corruption transnationale, tant sur le territoire national qu'à l'étranger;
- la poursuite des efforts de lutte contre la corruption par l'entremise d'un coordonnateur désigné.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur l'apport du ministère de la Justice Canada au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030 et à la Stratégie fédérale de développement durable dans sa [Stratégie ministérielle de développement durable](#).

Innovation

Le Ministère a étudié des technologies novatrices visant à améliorer la prestation des services juridiques, notamment en :

- mettant à l'essai d'outils d'IA, conformément aux [Principes directeurs pour l'utilisation de l'IA au gouvernement](#), pour rationaliser les processus de soutien administratif et juridique; les premières constatations indiquent que les résumés générés par l'IA réduisent considérablement

le temps nécessaire pour examiner la jurisprudence et préparer les notes internes, sans compromettre la pertinence;

- élaborant des outils qui appuient les équipes de contentieux par l'amélioration de la production de rapports destinés aux ministères et organismes clients ainsi que la numérisation et la gestion des dossiers physiques;
- appliquant les [directives fournies par le Comité d'action sur la modernisation des activités judiciaires](#) sur l'utilisation de l'IA tout en se conformant aux responsabilités des tribunaux.

Des renseignements supplémentaires sur les capacités numériques et de données du Ministère se trouvent à la [section Services internes](#).

Répertoire des programmes

La responsabilité essentielle : Services juridiques est appuyée par les programmes suivants :

- Services de consultation juridique
- Services de contentieux
- Services législatifs

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le répertoire des programmes pour les Services juridiques sur la [page Résultats dans l'InfoBase du GC](#).

Responsabilité essentielle 2 : Support au système de justice

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Répercussions sur la qualité de vie](#)
- [Progrès à l'égard des résultats](#)
- [Renseignements sur les résultats](#)
- [Principaux risques](#)
- [Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus](#)
- [Priorités gouvernementales connexes](#)
- [Répertoire des programmes](#)

Description

Le Ministère joue un rôle essentiel afin d'assurer un système de justice canadien juste, pertinent et accessible. Il s'agit d'une responsabilité partagée entre une vaste gamme d'intervenants, dont le Parlement, le pouvoir judiciaire, les ministères et organismes fédéraux, les partenaires des gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, un large éventail d'organisations et d'intervenants non gouvernementaux et, en fin de compte, tous les Canadiens.

Répercussions sur la qualité de vie

Cette responsabilité essentielle contribue au domaine « Saine gouvernance » du Cadre de qualité de vie pour le Canada, ainsi qu'aux sous-domaines « Justice et droits de la personne », « Sûreté et sécurité » et « Démocratie et institutions », par l'entremise des travaux du Ministère en matière d'administration de la justice qui relèvent de la compétence fédérale.

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente le rendement du Ministère par rapport à ses cibles pour chaque résultat ministériel lié à la responsabilité essentielle 2 : Support au système de justice.

Tableau 3.1 : Les lois et politiques du ministère de la Justice Canada respectent la règle de droit et favorisent le respect des droits et un cadre juridique juste, accessible et pertinent au Canada

Le tableau ci-dessous présente la cible, la date d'atteinte de la cible et le résultat réel obtenu pour chaque indicateur lié à ce résultat ministériel au cours des trois derniers exercices.

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel
La cote internationale du Canada en ce qui a trait à la règle de droit	Premier 10 %	Mars 2025	2022-2023 : Premier 8.5 % (12 ^e /142) ⁷ 2023-2024 : Premier 8.5 % (12 ^e /142) ⁸ 2024-2025 : Non disponible ⁹
Pourcentage de Canadiens qui ont confiance que le système de	70 % ou plus	Mars 2025	2022-2023 : 50 % de la population canadienne a une confiance modérée ou

⁷ Tiré de [l'indice de la primauté du droit du World Justice Project 2023 \(en anglais seulement\)](#).

⁸ Tiré de [l'indice de la primauté du droit du World Justice Project 2024 \(en anglais seulement\)](#).

⁹ L'Indice de primauté du droit du World Justice Project 2025 devrait être publié vers la fin de l'année 2025.

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel
justice pénale canadien est juste pour tous			élevée que le système de justice pénale est juste ¹⁰ 2023-2024 : Non disponible ¹¹ 2024-2025 : 51 % de la population canadienne a une confiance modérée ou élevée que le système de justice pénale est juste ¹²
Pourcentage de Canadiens qui ont confiance que le système de justice pénale canadien est accessible pour tous	70 % ou plus	Mars 2025	2022-2023 : 58 % de la population canadienne a une confiance modérée ou élevée que le système de justice pénale est accessible ¹³ 2023-2024 : Non disponible ¹⁴ 2024-2025 : 59 % de la population canadienne a une confiance modérée ou élevée que le système de justice pénale est accessible ¹⁵
Nombre de contestations constitutionnelles devant les cours d'appel provinciales et territoriales et la Cour suprême du Canada	Sans objet ¹⁶	Sans objet	2022-2023 : Cours d'appel provinciales/territoriales : 35 Cour d'appel fédérale : 4 Cour suprême du Canada : 3 2023-2024 : Cours d'appel provinciales/territoriales : 35 Cour d'appel fédérale : 0 Cour suprême du Canada : 5 2024-2025 : Cours d'appel provinciales/territoriales : 30 Cour d'appel fédérale : 3 Cour suprême du Canada : 5

Tableau 3.2 : Le système de justice pénale soutient d'autres moyens de répondre aux causes et conséquences des infractions.

Le tableau ci-dessous présente la cible, la date d'atteinte de la cible et le résultat réel obtenu pour chaque indicateur lié à ce résultat ministériel au cours des trois derniers exercices.

¹⁰ Le [Sondage national sur la justice de 2023](#) s'est déroulé du 9 mars au 18 mai 2023.

¹¹ Le Sondage national sur la justice n'a pas eu lieu en 2024 en raison des contraintes budgétaires liées aux services professionnels.

¹² Le Sondage national sur la justice de 2025 a été menée du 10 février au 23 mars 2025. Le sondage interroge un échantillon de la population canadienne sur ses perceptions du système de justice, lesquelles peuvent être influencées par divers facteurs complexes ayant eu une incidence directe ou indirecte sur les personnes répondantes, et qui relèvent ou non du mandat du Ministère, comme les événements communautaires et la couverture médiatique.

¹³ Voir la note 10.

¹⁴ Voir la note 11.

¹⁵ Voir la note 12.

¹⁶ La mesure ne se prête pas bien à l'établissement d'une cible. L'indicateur est mieux adapté pour démontrer les tendances.

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel
Nombre de programmes de justice réparatrice offerts	400 ou plus ¹⁷	Mars 2025	2022-2023 : 431 ¹⁸ 2023-2024 : 394 ¹⁹ 2024-2025 : 395 ²⁰
Pourcentage de cas portés devant les tribunaux pour adultes qui reçoivent une peine ne comportant pas de placement sous garde	Entre 52 % et 56 %	Mars 2025	2022-2023 : 61 % ²¹ 2023-2024 : Non disponible ²² 2024-2025 : Non disponible ²³
Pourcentage de cas portés devant les tribunaux de la jeunesse qui reçoivent une peine ne comportant pas de placement sous garde	85 % ou plus	Mars 2025	2022-2023 : 92 % ²⁴ 2023-2024 : Non disponible ²⁵ 2024-2025 : Non disponible ²⁶
Nombre de jeunes recevant un traitement spécialisé dans le cadre du Programme de placement et de surveillance intensif de réadaptation ²⁷	90 ou plus	Mars 2025	2022-2023 : 113 ²⁸ 2023-2024 : 124 2024-2025 : 131

Table 3.3: Les Canadiens qui ont des démêlés avec le système de justice bénéficient de l'accès aux services appropriés, permettant un système de justice équitable, opportun et accessible.

Le tableau ci-dessous présente la cible, la date d'atteinte de la cible et le résultat réel obtenu pour chaque indicateur lié à ce résultat ministériel au cours des trois derniers exercices.

¹⁷ La cible a été ajustée dans le Plan ministériel 2024-2025 pour tenir compte d'un changement dans la méthodologie de déclaration, selon laquelle certains secteurs de compétence déclarent désormais leurs programmes de justice réparatrice dans le [Répertoire de la justice réparatrice](#) sous forme d'inscriptions uniques par organisme, plutôt que de multiples inscriptions fondées sur les bureaux satellites de ces organismes.

¹⁸ Il y a une diminution apparente des programmes de justice réparatrice pour 2022-2023, car certaines administrations ont déclaré leur programme de justice réparatrice regroupés sous une seule entité plutôt qu'indépendamment sous plusieurs bureaux satellites, ce qui diffère de la façon dont le programme a été décrit auparavant dans le Répertoire de la justice réparatrice. Le nombre de programmes de justice réparatrice disponibles a augmenté par rapport à l'exercice 2020-2021.

¹⁹ En 2023-2024, la procédure de signalement des programmes dans le Répertoire de la justice réparatrice a été considérablement modifiée. Plusieurs secteurs de compétence ont mis à jour leur liste de programmes de justice réparatrice afin qu'un programme soit représenté comme une seule entité groupée plutôt que plusieurs bureaux satellites, comme c'était le cas auparavant. Ces modifications de l'établissement de rapports compliquent la comparaison du nombre de programmes compris dans le Répertoire d'une année à l'autre.

²⁰ *Ibid.* En 2024-2025, cependant, le nombre de programmes appuyés par le Ministère est toujours de 211 (Programmes de justice réparatrice pour les Autochtones).

²¹ Le résultat (61 %) exclut les infractions au code de la route. Chez les adultes, les peines ne comportant pas de placement sous garde comprennent les peines d'emprisonnement avec sursis, les probation, les amendes et les autres peines. Le résultat de 2022-2023 qui a dépassé l'objectif peut être attribué aux répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les tendances du système de justice pénale et à l'abrogation de certaines peines minimales obligatoires qui sont entrées en vigueur en novembre 2022. En 2022-2023, 39 % des adultes déclarés coupables d'une infraction au *Code criminel* (à l'exclusion des infractions au code de la route) ont reçu une peine d'emprisonnement. (Statistique Canada, Tableau 35-10-0031-01, [Tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, causes avec condamnation selon la peine la plus sévère](#)).

²² Les données mises à jour de 2023-2024 devraient être publiées par Statistique Canada d'ici octobre 2025.

²³ Les données mises à jour de 2024-2025 devraient être publiées par Statistique Canada d'ici octobre 2026.

²⁴ Le résultat (92 %) exclut les infractions au code de la route. Les peines ne comportant pas de placement sous garde pour les adolescents comprennent les peines d'emprisonnement avec sursis, les ordonnances différées de placement sous garde et de surveillance, la participation à un programme d'assistance et de surveillance intensives, un programme hors établissement, la probation, les amendes, les ordonnances de travaux communautaires, d'autres peines et la réprimande. Les ordonnances de garde et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation sont également incluses dans cette catégorie. En 2022-2023, 8 % des jeunes déclarés coupables d'une infraction au *Code criminel* (à l'exclusion des infractions au code de la route) ont reçu une peine d'emprisonnement (Statistique Canada, Tableau 35-10-0042-01, [Tribunaux de la jeunesse, causes avec condamnation selon la peine la plus sévère](#)).

²⁵ Les données mises à jour de 2023-2024 devraient être publiées par Statistique Canada d'ici octobre 2025.

²⁶ Les données mises à jour de 2024-2025 devraient être publiées par Statistique Canada d'ici la fin de 2026.

²⁷ Une affaire du Programme de placement et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation est considérée comme étant active et fait donc partie du nombre total d'affaires si la peine associée était en vigueur pour au moins une journée dans le cadre de l'exercice financier concerné. Grâce à ce financement, les jeunes ont pu accéder à une panoplie de programmes et d'interventions thérapeutiques pour favoriser leur réhabilitation et leur réinsertion sociale dans leur communauté.

²⁸ Les résultats ont été mis à jour pour 2022-2023 à la suite d'un examen interne des données.

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel
Pourcentage de fonds du gouvernement fédéral auxquels ont accès les provinces, les territoires, les organisations non gouvernementales et d'autres intervenants afin d'assurer la prestation de services ciblés conformément aux priorités fédérales	Entre 97 % et 100 %	Mars 2025	2022-2023 : 99 % ²⁹ 2023-2024 : 99 % 2024-2025 : 98.4 %
Nombre d'Autochtones ayant bénéficié des services d'un assistant parajudiciaire aux Autochtones	68 000 ou plus	Mars 2025	2022-2023 : 82 054 2023-2024 (données partielles) : 64 167 ³⁰ 2024-2025 : Non disponible ³¹
Nombre de fois qu'un avocat de garde a fourni de l'aide dans des affaires criminelles	1 000 000 ou plus	Mars 2025	2022-2023 : 1 109 380 ³² 2023-2024 : 1 261 107 ³³ 2024-2025 : Non disponible ³⁴
Nombre de demandes complètes de services d'aide juridique en matière criminelle approuvées	190 000 ou plus	Mars 2025	2022-2023 : 222 708 ³⁵ 2023-2024 : 260 318 ³⁶ 2024-2025 : Non disponible ³⁷
Le pourcentage des demandes ou des plaintes des clients du Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels qui sont évaluées et auxquelles on a donné suite	100 %	Mars 2025	2022-2023 : 100 % 2023-2024 : 100 % 2024-2025 : 98.8 % ³⁸

La [section Résultats de l'infographie du ministère de la Justice Canada dans l'InfoBase du GC](#) présente des renseignements supplémentaires sur les résultats et le rendement liés à son répertoire des programmes.

²⁹ Le résultat (99 %) demeure conforme aux pourcentages des dernières périodes de rapport. Une partie des fonds inutilisés est attribuable à des fonds qui historiquement n'utilisent pas toute leur enveloppe monétaire disponible, comme le Programme d'avocats payés par l'État et le Programme des avocats spéciaux (demande motivée par des ordonnances du tribunal) et le Fonds pour l'application de la *Loi sur les contraventions* (qui n'est pas entièrement engagé). Le Ministère continue de travailler avec diligence pour que les provinces, les territoires et les municipalités signent des accords d'administration et d'application de la *Loi sur les contraventions* contenant des dispositions relatives aux droits linguistiques appuyées par le Fonds. Cependant, les négociations et les progrès dépendent en grande partie de la capacité des provinces. Le reste des fonds non utilisés est attribuable aux désengagements de dernière minute des bénéficiaires (principalement les provinces et les territoires) et à une certaine réduction de la participation des bénéficiaires aux projets liés à la *Loi sur le divorce* (C-78).

³⁰ Les résultats sont tirés de données incomplètes puisque les données de trois administrations n'ont pas été reçues. On prévoit que le nombre final dépassera la cible.

³¹ Les données pour l'exercice 2024-2025 ne sont pas encore disponibles puisque les rapports sont à remettre en décembre 2025.

³² Mentionné dans le [Rapport annuel sur l'aide juridique au Canada, 2022-2023](#).

³³ Mentionné dans le [Rapport annuel sur l'aide juridique au Canada, 2023-2024](#).

³⁴ Les données de l'exercice financier 2024-2025 ne sont pas disponibles puisque les rapports des provinces sont à remettre en octobre 2025, et les rapports des territoires, en décembre 2025. Une fois recueillies, les données seront disponibles dans le Rapport sur l'aide juridique au Canada, 2025-2026, qui est prévu pour juin 2026.

³⁵ Conformément au [Rapport annuel sur l'aide juridique au Canada, 2022-2023](#), le nombre total de demandes complètes de services d'aide juridique en matière criminelle approuvées en 2022-2023 s'élevait à 205 704 demandes d'adultes approuvées et à 17 004 demandes de jeunes approuvées.

³⁶ Conformément au [Rapport annuel sur l'aide juridique au Canada, 2023-2024](#), le nombre total de demandes complètes de services d'aide juridique en matière criminelle approuvées en 2023-2024 s'élevait à 239 023 demandes d'adultes approuvées et à 21 295 demandes de jeunes approuvées.

³⁷ Les données de l'exercice financier 2024-2025 ne sont pas disponibles puisque les rapports des provinces sont à remettre en octobre 2025, et les rapports des territoires, en décembre 2025. Une fois recueillies, les données seront disponibles dans le Rapport sur l'aide juridique au Canada, 2025-2026, qui est prévu pour juin 2026.

³⁸ Le BOFVAC a connu une augmentation de 68 % du nombre de dossiers en 2024-2025. Le système de gestion des cas désuets a également eu une incidence directe sur la charge de travail et le temps de réponse. Le lancement du nouveau système de gestion des cas du Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels a été retardé une autre année en raison du financement.

Renseignements sur les résultats

La section suivante décrit les résultats obtenus relativement au Support au système de justice en 2024-2025 par rapport aux résultats prévus dans le Plan ministériel correspondant pour l'exercice.

Les lois et politiques du ministère de la Justice Canada respectent la règle de droit et favorisent le respect des droits et un cadre juridique juste, accessible et pertinent au Canada

Résultats obtenus

Justice, lois et politiques autochtones

Le Ministère a continué de contribuer à une relation renouvelée avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis, notamment par une coopération continue avec les peuples autochtones et leurs organisations représentatives et en collaborant avec les partenaires des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

En accélérant les travaux stratégiques, législatifs et en matière de programmes liés aux initiatives clés énoncées dans le présent rapport, notamment la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies* et de son plan d'action connexe, y compris l'élaboration et la publication de la SJA, le Ministère :

- a fait progresser la mise en œuvre des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation;
- a continué d'appuyer Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action national attentif et en constante évolution pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées conçu pour éliminer les causes systémiques de la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones, en réponse aux appels à la justice connexes. Cette initiative comprenait la participation active du ministre de la Justice à la troisième réunion annuelle nationale entre les gouvernements autochtones, fédéral, provinciaux et territoriaux sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+, tenue en janvier 2025.

Modifications à la Loi d'interprétation fédérale

Le ministre de la Justice a mené à terme l'adoption de la [Loi modifiant la Loi d'interprétation et apportant des modifications connexes à d'autres lois](#) (ancien projet de loi S-13), qui a reçu la sanction royale le 27 novembre 2024. Ce projet de loi a modifié la [Loi d'interprétation](#) afin de garantir que toute loi fédérale soit interprétée de manière à maintenir les droits ancestraux ou issus de traités des peuples autochtones, reconnus et confirmés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, et non pas à les réduire. Ce projet de loi a également fait progresser la mise en œuvre de la [priorité partagée n°2](#) du Plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies*.

Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Le [troisième rapport annuel sur l'avancement de la mise en œuvre de la Loi sur la déclaration des Nations Unies](#) sur les droits des peuples autochtones a été déposé le 18 juin 2024. Il s'agit du premier rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des 181 mesures du Plan d'action de la *Loi sur la déclaration des Nations Unies*. Le rapport de 2023-2024 repose sur les points de vue de 56 détenteurs de droits et organisations représentatives des Premières Nations, des Inuit et des Métis, ainsi que les rapports de 43 ministères et organismes fédéraux.

Le Ministère a soutenu la capacité des peuples autochtones à contribuer de façon durable à la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies* grâce aux [Fonds pour les partenariats avec les Autochtones](#). En 2024-2025, un total de 11,5 millions de dollars a été alloué à 126 organisations autochtones représentatives nationales et régionales, ainsi qu'à des Premières Nations, des partenaires issus de traités modernes et d'autonomie gouvernementale, des organisations nationales de femmes autochtones, des organisations autochtones urbaines et hors réserve, des gouvernements métis et des conseils tribaux.

En mars 2025, le ministre de la Justice a annoncé la [mise sur pied du Comité consultatif sur le Plan d'action](#) (CCPA) de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies*. Le nouveau comité dirigé par des Autochtones offrira une expertise et des conseils précieux au ministre dans la mise en œuvre des mesures des priorités partagées du Plan d'action, en consultation et en collaboration avec les peuples autochtones et les autres ministres fédéraux. La formation du CCPA concrétise l'engagement pris à la [priorité partagée n° 22](#) du Plan d'action.

Le Ministère a publié en ligne le [Guide provisoire à l'intention des fonctionnaires sur la façon d'évaluer la compatibilité avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#) afin de renforcer l'ouverture et la transparence. Le Ministère a également publié le [wiki sur l'article 35](#), qui est une nouvelle ressource d'information juridique sur l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, contribuant à la réponse à [l'appel à l'action 51](#).

Le Secrétariat de mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies* du Ministère a tenu son deuxième atelier interministériel afin de discuter et de coordonner la mise en œuvre de la Loi et du Plan d'action à l'échelle du gouvernement fédéral. Plus de 500 fonctionnaires de 42 ministères et organismes fédéraux ont participé à cet atelier de manière virtuelle ou en personne.

Stratégie en matière de justice autochtone

La toute première Stratégie fédérale en matière de justice autochtone du Canada (SJA), publiée le 10 mars 2025, présente une vision et des domaines prioritaires pour des réformes transformatrices visant à lutter contre la discrimination systémique et la surreprésentation des personnes autochtones qui ont des démêlés avec le système de justice pénale. La SJA a été élaborée en consultation et en collaboration avec les partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis, et en consultation avec les provinces et les territoires, et comprend trois chapitres axés sur la distinction élaborés conjointement. En 2024-2025, le Ministère a financé 16 organisations autochtones dans le but d'appuyer leur engagement et leur contribution au développement de la SJA.

Le Ministère a également publié une [fiche d'information](#) résumant les tendances liées à la surreprésentation des personnes autochtones à toutes les étapes du système de justice pénale.

Ententes sur l'administration de la justice

En réponse à la [priorité partagée n° 28](#) du Plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies*, à [l'appel à l'action 42](#) et à [l'appel à l'action 50](#) de la Commission de vérité et réconciliation et aux obligations découlant des traités modernes, le Ministère, en collaboration étroite avec Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et Sécurité publique Canada, a :

- appuyé les négociations en cours visant la conclusion d'accords sur l'administration de la justice qui répondent aux besoins particuliers des communautés autochtones et améliorent l'accès à la justice pour les peuples autochtones;
- fait passer de 21 à 25 le nombre de tables de négociation avec les communautés autochtones où l'administration de la justice est abordée;
- poursuivi sa collaboration avec d'autres ministères fédéraux afin de déterminer la meilleure voie à suivre concernant la création éventuelle de nouvelles tables et le financement destiné à appuyer les discussions sur la justice et la sécurité communautaire.

Projet pilote pour l'application des lois des Premières Nations de l'Ontario et des poursuites judiciaires qui en découlent

Le Ministère et le ministère du Procureur général de l'Ontario ont annoncé que le [projet pilote sur l'application des lois des Premières Nations en Ontario](#) financé conjointement serait prolongé pour l'exercice 2025-2026. Le projet pilote, grâce auquel 27 Premières Nations ont reçu du financement, a fourni des renseignements précieux facilitant l'application des lois des Premières Nations, ce qui a contribué à renforcer la sécurité des communautés. En octobre 2024, le premier bénéficiaire du financement a conclu avec succès une poursuite menée en vertu de ses propres lois devant la Cour de justice de l'Ontario.

Bureau de l'interlocutrice spéciale

Le Ministère a appuyé le ministre de la Justice dans les préparatifs entourant la publication du [rapport final de l'interlocutrice spéciale indépendante pour les enfants disparus et les tombes et les sépultures anonymes en lien avec les pensionnats indiens](#), en octobre 2024. Par exemple, le Ministère a appuyé les rassemblements nationaux, qui ont contribué à la guérison des personnes survivantes et de leur famille ainsi qu'à la lutte contre le négationnisme des pensionnats. Ce soutien a également permis de satisfaire à la [priorité partagée n°107](#) du Plan d'action de la *Loi sur la déclaration des Nations Unies*.

Réformes du système de justice pénale

Le Ministère a fait progresser la réforme du droit pénal et renforcé la réponse du système de justice pénale face aux infractions, afin de promouvoir la sécurité publique et de protéger les personnes vulnérables, tout en veillant à ce que le système de justice pénale demeure équitable et accessible. Ces mesures comprennent :

- de nouvelles infractions au [Code criminel](#), qui ont été édictées par l'entremise de la *Loi n° 1 d'exécution du budget de 2024*, visant notamment le vol de véhicules automobiles lorsqu'il est accompagné de violence ou qu'il est lié au crime organisé, la possession ou la distribution d'un dispositif électronique ou numérique en vue de commettre un vol de véhicule, ainsi que le blanchiment des produits de la criminalité au profit d'une organisation criminelle. De plus, ces

modifications ont introduit une nouvelle circonstance aggravante applicable au moment de la détermination de la peine lorsqu'il est établi que la personne contrevenante a utilisé ou impliqué une personne de moins de 18 ans dans la perpétration d'une infraction, quelle qu'elle soit;

- des modifications législatives apportées aux lois sur la sécurité nationale et aux lois criminelles par l'entremise de la [Loi sur la lutte contre l'ingérence étrangère](#) (ancien projet de loi C-70), qui a reçu la sanction royale le 20 juin 2024. Elle renforce la capacité du Canada à détecter, contrer et prévenir les menaces d'ingérence étrangère visant toutes les personnes au pays, y compris les membres des différentes diasporas. L'ancien projet de loi C-70 a également modernisé les infractions d'ingérence étrangère dans la [Loi sur l'ingérence étrangère et la protection de l'information](#), l'infraction de sabotage dans le *Code criminel* et la [Loi sur la preuve au Canada](#) afin d'établir un régime normalisé du traitement des renseignements sensibles dans le cadre de procédures administratives;
- l'étude et l'examen de modifications au *Code criminel* visant à mieux répondre à la violence entre partenaires intimes, notamment en ce qui concerne le contrôle coercitif, la modernisation de l'infraction de harcèlement criminel et le féminicide. Le Ministère a appuyé les modifications proposées à l'ancien projet de loi C-332, *Loi modifiant le Code criminel (contrôle coercitif d'un partenaire intime)* et à l'ancien projet de loi S-250, *Loi modifiant le Code criminel (actes de stérilisation)*, qui n'ont pas été adoptées avant la dissolution du Parlement;
- des modifications qui ont été apportées au *Code criminel* afin de créer une commission indépendante chargée d'examiner les condamnations potentiellement injustifiées, par l'entremise de l'ancien projet de loi C-40, intitulé *Loi sur la Commission d'examen des erreurs du système judiciaire (Loi de David et Joyce Milgaard)*, qui a reçu la sanction royale le 17 décembre 2024. En vertu de la *Loi de David et Joyce Milgaard*, le processus actuel sera remplacé par une nouvelle commission indépendante, dont le processus d'examen sera plus accessible, plus rapide et mieux adapté aux besoins des personnes potentiellement condamnées à tort, des collectivités et des victimes d'actes criminels. Le 6 mars 2025, la Commission d'examen des erreurs du système judiciaire a été établie. Le gouverneur en conseil a désigné Winnipeg, au Manitoba, comme siège de la Commission.

Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires

La SCJPN vise à lutter contre le racisme envers les personnes noires et la discrimination systémique qui ont mené à la surreprésentation des personnes noires dans le système de justice pénale, y compris en tant que victimes d'actes criminels. La SCJPN veillera à ce que toutes les personnes au Canada soient traitées de manière équitable devant la loi et en vertu de celle-ci.

Concernant la SCJPN, le Ministère a :

- publié le [rapport du groupe directeur externe](#) le 27 juin 2024, qui énonce 114 recommandations visant à apporter des changements transformateurs dans le système de justice pénale et d'autres systèmes connexes qui ont mené à la surreprésentation des personnes noires dans le système de justice pénale du Canada, y compris en tant que personnes victimes et survivantes d'actes criminels;

- travaillé avec plus de 12 ministères et organismes fédéraux et avec des partenaires provinciaux et territoriaux pour examiner les réponses possibles aux recommandations du groupe directeur externe;
- publié le [Plan de mise en œuvre de la Stratégie](#) le 25 février 2025, à titre de réponse du gouvernement fédéral au rapport du groupe de direction externe. Le plan de mise en œuvre est prévu sur dix ans et est appuyé par des investissements proposés dans l'[Énoncé économique de l'automne de 2024](#), totalisant 87,4 millions de dollars destinés à huit ministères et organismes fédéraux pour la prestation de programmes et de services spécifiquement destinés aux personnes noires.

Justice pénale pour les jeunes

Le Ministère a fourni des conseils juridiques et stratégiques sur l'interprétation de la [Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents](#), a analysé l'administration et la mise en œuvre de cette loi, et a appuyé des initiatives visant à améliorer le système de justice pénale pour les jeunes, en collaboration avec divers partenaires et intervenants. Dans le cadre de ce travail, le Ministère a notamment offert un soutien à l'égard de la Stratégie en matière de justice autochtone et de la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires concernant les enjeux de discrimination systémique et de surreprésentation touchant les jeunes qui ont des démêlés avec le système de justice pénale. De plus, le Ministère a :

- travaillé en étroite collaboration avec les partenaires provinciaux et territoriaux par l'entremise du Comité de coordination des hauts fonctionnaires – Justice pour les jeunes, un forum consacré au système de justice pénale pour les jeunes qui appuie l'élaboration de politiques et de programmes, examine et discute des données et de la recherches, facilite l'échange des pratiques exemplaires et œuvre à cerner les défis persistants, notamment ceux liés à la discrimination systémique et à la surreprésentation;
- offert de la formation à la Gendarmerie royale du Canada et à d'autres acteurs du système de justice pénale portant sur la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*;
- coordonné la recherche sur les jeunes et le système de justice pénale et a rendu la recherche publique; par exemple, en 2024, le Ministère a publié *Jeunes adultes : Un examen de la façon dont le système de justice pénale du Canada répond aux besoins des jeunes adultes* (2022) et *Jeunes adultes dans le système de justice : Bref examen de la littérature et analyse environnementale* (2021);
- fourni un soutien aux litiges en matière de justice pénale pour les jeunes. Le Ministère a notamment appuyé l'intervention du procureur général du Canada dans deux appels en matière de détermination de la peine entendus conjointement par la Cour suprême du Canada, portant sur l'interprétation des dispositions de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* qui permettent d'imposer une peine applicable aux adultes à une personne adolescente.

Coopération internationale en matière de justice pénale

Le Ministère a continué d'appuyer les priorités du Canada en matière de justice pénale, notamment en ce qui concerne le respect de la primauté du droit, le renforcement des valeurs démocratiques, l'accès à la justice et l'intégration des perspectives de genre dans plusieurs forums internationaux, y compris celui des Nations Unies, de l'Organisation des États américains (OEA), de l'Organisation de coopération et de

développement économiques (OCDE), du Commonwealth, du G7, du Groupe des cinq et du Quintet des procureurs généraux. Par exemple, le Ministère a :

- continué d'appuyer la mise en œuvre de la résolution sur l'[Égalité d'accès à la justice pour tous et toutes \(A/RES/78/227\)](#). Le Ministère a notamment collaboré étroitement avec le Brésil et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour organiser une réunion d'un groupe d'expertise visant à échanger des apprentissages sur les leçons tirées, les pratiques exemplaires et les facteurs facilitants nécessaires pour améliorer le fonctionnement des systèmes de justice pénale et garantir l'égalité d'accès à la justice pour toutes et tous. La réunion comptait parmi ses participants des personnes représentant 30 pays de tous les groupes régionaux des États membres;
- participé à la [33^e session de la Commission des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale](#) (en anglais seulement);
- agi à titre d'expert et de membre de la délégation canadienne au sein du [Groupe de travail sur la corruption de l'OCDE](#);
- participé à la [78^e session de la Sixième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies](#), qui portait sur les articles provisoires de la Commission du droit international relatifs aux crimes contre l'humanité;
- appuyé la participation du ministre de la Justice au [Forum sur la criminalité transfrontalière États-Unis-Canada tenu en juillet 2024](#). Les sujets abordés comprenaient l'amélioration de la coopération entre les organismes d'application de la loi et l'échange de renseignements dans le cadre d'enquêtes portant sur les stupéfiants, le fentanyl et les armes à feu, ainsi que sur le passage de personnes migrantes clandestines et les déplacements de personnes délinquantes sexuelles;
- appuyé la participation du ministre de la Justice à la réunion des ministres de la Justice du G7, organisée par l'Italie dans le cadre de sa présidence du G7 en 2024;
- présidé le sous-groupe sur les affaires pénales et juridiques du Groupe du G7 Rome-Lyon, qui fait progresser les priorités communes du G7 en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme.

Cybercriminalité

Le Ministère a appuyé le leadership et l'engagement du gouvernement du Canada en matière de coopération internationale visant à prévenir, enquêter et poursuivre les cybercrimes, notamment en :

- participant à la vice-présidence du Bureau du [Comité de la Convention sur la cybercriminalité](#) (T-CY) du Conseil de l'Europe, ainsi qu'à la présidence du groupe de travail du T-CY sur la cybercriminalité, la preuve électronique et l'IA. Le Ministère a également participé à la 30^e réunion plénière du T-CY;
- dirigeant la participation active du gouvernement du Canada au [Comité](#) spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles (en anglais seulement).

Initiatives relatives au système de justice

Le Ministère a continué de soutenir diverses initiatives en cours qui éclairent l'élaboration, la mise en œuvre et la prestation de politiques et programmes. Par exemple, le Ministère a :

- mis en œuvre la deuxième étape du nouveau [Règlement sur la communication de renseignements pour l'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales](#) mis en place en vertu de la Partie I de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales* (LAEOEF), qui est entrée en vigueur le 15 novembre 2024. En plus de retracer et de localiser les débiteurs ayant des obligations alimentaires, les modifications apportées à la LAEOEF permettent désormais de communiquer des renseignements financiers à l'ensemble des fonctionnaires judiciaires et à certains organismes provinciaux lorsque les parties ne respectent pas leurs obligations de communication du revenu au titre des lois fédérales, provinciales ou territoriales en matière familiale. Ces changements contribuent à établir des montants de pensions alimentaires pour enfants qui reflètent la véritable capacité de payer des parents et à faire en sorte que les enfants et les familles reçoivent en temps opportun le soutien auquel ils ont droit. Ces changements profiteront également au système de justice familiale et aux parents en instance de rupture en réduisant le temps passé devant les tribunaux et les coûts financiers connexes, ce qui contribuera à réduire la pauvreté pour les enfants et les parents en situation de séparation ou de divorce;
- mené un projet collaboratif avec Statistique Canada, qui a élaboré un prototype de simulation du système de justice pénale permettant d'estimer les effets des interventions dans les secteurs social et judiciaire sur la participation au système de justice pénale, la surreprésentation et les coûts;
- organisé le Forum national sur la lutte contre l'antisémitisme, qui a eu lieu le 6 mars 2025, en présence du ministre délégué et du ministre de la Sécurité publique, ainsi que du ministre de la Justice et procureur général du Canada. Le Forum a réuni des personnes représentant les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, ainsi que des membres des forces de l'ordre et des procureurs, afin de discuter de la menace croissante que représente l'antisémitisme pour la sécurité publique. Des personnes représentant les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux, ainsi que des organismes d'application de la loi de partout au Canada, ont approuvé la [Déclaration d'intention sur la lutte contre l'antisémitisme](#);
- tenu des discussions sur la justice et la sécurité publique avec les procureurs généraux et les ministres de la Justice et de la Sécurité publique des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les 17 et 18 octobre 2024. Lors d'une réunion distincte tenue le 16 octobre 2024, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux ont également échangé avec des personnes représentant l'Assemblée des Premières Nations, l'Inuit Tapiriit Kanatami et le Ralliement national des Métis. Ces discussions ont permis aux personnes participantes de faire valoir leurs points de vue sur plusieurs enjeux clés, notamment les services de police autochtones, la Stratégie en matière de justice autochtone proposée par le gouvernement fédéral, ainsi que la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*;
- accueilli, en octobre 2024, la [Table ronde mondiale de l'OCDE sur l'égalité d'accès à la justice](#), en collaboration avec le Centre de recherches pour le développement international du Canada. Plus de 160 personnes provenant de plus de 30 pays ont participé à la table ronde et se sont réunies à Ottawa pour discuter des moyens de faire progresser une justice centrée sur les personnes, ainsi que de renforcer la démocratie et la confiance du public.

Le système de justice pénale soutient d'autres moyens de répondre aux causes et conséquences des infractions

Résultats obtenus

Programmes et services spécialisés

Le Ministère a continué de fournir du financement pour aider les provinces, les territoires et les organisations non gouvernementales à offrir des services et des programmes dans des domaines ayant un lien avec le système de justice du Canada. Voici certains des mécanismes de financement :

- le [Programme de financement des services de justice pour les jeunes](#), qui a continué d'aider les provinces et les territoires à offrir une vaste gamme de programmes et de services de justice pour les jeunes destinés aux adolescents qui ont eu des démêlés avec le système de justice pénale. Grâce à ce financement, ces adolescents ont pu accéder à une panoplie de programmes et interventions thérapeutiques pour favoriser leur réhabilitation et leur réinsertion sociale dans leur communautés;
- le [Programme de placement et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation](#), qui a aidé les provinces et les territoires à fournir des services d'évaluation et de traitement spécialisés à 131 jeunes dans le but d'accroître leurs chances de réussite en matière de réadaptation et de réinsertion dans leur communauté;
- le [Fonds du système de justice pour les jeunes](#), qui a appuyé 24 projets actifs visant à offrir aux jeunes qui ont eu des démêlés avec le système de justice pénale un accès à de nouveaux programmes améliorés de déjudiciarisation, de réadaptation et de réinsertion;
- le [Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie](#), qui a continué de lutter contre les crimes commis en raison de troubles liés à l'usage de substances, notamment en favorisant et en augmentant le recours à des solutions autres que l'incarcération pour les personnes délinquantes adultes admissibles. Du financement a été accordé aux provinces et aux territoires pour le fonctionnement de 21 tribunaux de traitement de la toxicomanie et de 46 programmes de justice thérapeutique, y compris un tribunal de traitement de la toxicomanie destiné aux Autochtones qui a été établi à Thunder Bay, en Ontario, en mai 2024;
- le [Programme de justice autochtone](#) a continué d'appuyer 214 programmes de justice communautaire autochtones offrant des solutions de rechange adaptées sur le plan culturel aux processus de justice conventionnels dans les circonstances appropriées, ainsi que des solutions de rechange en matière de justice réparatrice à divers points du continuum de la justice, y compris la prévention, la déjudiciarisation et la réinsertion. Par exemple, le Programme a financé 53 programmes de justice communautaires pour les programmes et services de suivi Gladue en aidant les personnes ayant fait l'objet d'un rapport Gladue à remplir les conditions de la peine qui leur a été imposée et à mettre en œuvre les recommandations de leur rapport. Le Programme de justice autochtone a également financé 34 projets de médiation civile et familiale. Ce financement soutient la résolution de conflits dans les collectivités autochtones (y compris les conflits impliquant des jeunes à risque) et offre aux parents des occasions de résoudre les différends, y compris des ententes de garde, de manière plus pacifique.

Les Canadiens qui ont des démêlés avec le système de justice bénéficient de l'accès aux services appropriés, permettant un système de justice équitable, opportun et accessible
Résultats obtenus

Accès à la justice dans les deux langues officielles

Dans le cadre du [Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 : Protection-promotion-collaboration](#), le [Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles](#) a continué de consacrer environ 16,8 millions de dollars à 102 projets visant à accroître les ressources en matière d'information juridique et de services d'accompagnement sociojuridique aux communautés de langue officielle en situation minoritaire du Canada et à appuyer la capacité bilingue du système de justice. Au total, près de 60 entités distinctes ont reçu des fonds, y compris des organismes à but non lucratif, des provinces et des territoires, ainsi que des collèges et des universités.

Le Ministère a également versé 4,3 millions de dollars (1,7 million provenant du [Fonds canadien de justice familiale](#) et 2,6 millions provenant du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles) à sept provinces pour les aider à mettre en œuvre la disposition sur les langues officielles de la *Loi sur le divorce* et à fournir des services bilingues. Les provinces ont ainsi été en mesure d'acquérir de l'équipement nécessaire à l'interprétation simultanée et de soutenir le recrutement et la rétention de personnel bilingue.

Grâce au [Fonds pour l'application de la Loi sur les contraventions](#), le Ministère a continué de fournir du financement aux provinces et municipalités qui appliquent le régime de la *Loi sur les contraventions* au nom du gouvernement fédéral. Ce financement permet aux provinces et aux municipalités de mettre en œuvre des mesures concrètes visant à assurer le respect des droits des personnes contrevenantes en matière de langues officielles sur le plan de l'administration et de l'exécution des contraventions fédérales. Le Ministère a fourni du financement à six provinces (Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Ontario, Manitoba et Colombie-Britannique) et à une municipalité (Mississauga) où il n'existe aucune obligation provinciale de respecter les droits des personnes contrevenantes en matière de langues officielles.

Programmes et services de justice familiale

Grâce au montant de 15 millions de dollars alloué annuellement au Fonds canadien de justice familiale, le Ministère a appuyé l'accès aux programmes et services appropriés en matière de justice familiale pour les familles vivant une séparation ou un divorce. De plus, le Fonds canadien de justice familiale a fourni un financement d'un million de dollars pour appuyer des projets comme l'expansion du site Web de la Société d'éducation judiciaire de la Colombie-Britannique ([FamiliesChange.ca](#)) afin d'offrir des renseignements propres aux administrations dans les 10 provinces.

Le Ministère a fourni du financement pour la prestation de [services de supervision du temps parental dans des cas de divorce ou de séparation](#) au Manitoba, en Ontario, au Québec, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador grâce au montant de 28,4 millions de dollars sur cinq ans (à compter de 2021-2022) alloué dans le cadre du budget de 2021, contribuant ainsi à protéger la sécurité et le bien-être des enfants et des familles.

Programmes et services d'aide juridique

L'aide juridique est essentielle pour assurer l'équité de l'administration de la justice et protéger la confiance du public envers le système de justice. Grâce au [Programme d'aide juridique](#), le Ministère a financé des services d'aide juridique, favorisant l'accès à la justice pour les personnes économiquement défavorisées, notamment :

- l'aide juridique en matière criminelle, par laquelle toutes les provinces ont reçu davantage de financement pour remédier à la surreprésentation des groupes vulnérables devant les tribunaux pénaux, en particulier les Autochtones, les membres des communautés noires et d'autres communautés racisées et les personnes ayant des troubles de santé mentale et de toxicomanie;
- l'aide juridique aux personnes réfugiées et immigrantes, qui vise à assurer une prise de décision juste, efficace et efficiente en ce qui concerne les demandes d'asile et d'autres demandes d'immigration. Des accords de contribution sur plusieurs années ont été conclus pour appuyer la prestation de services d'aide juridique en matière d'immigration et de réfugiés en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador. Un financement accru a été fourni pour répondre aux pressions exercées et veiller à offrir un accès continu aux services d'aide juridique en matière d'immigration et de réfugiés pour les demandeurs d'asile et des personnes participant à certaines instances en immigration.

Accès à la justice pour les communautés racisées et autochtones

Dans le cadre du [Programme juridique de partenariats et d'innovation](#), le Ministère a fourni du financement pour :

- 30 projets à l'échelle du Canada, visant à accroître l'accès à la justice pour les communautés racisées et autochtones grâce à la communication de renseignements et de ressources juridiques adaptés sur le plan culturel, et à lancer un projet pilote sur la prestation de services de conseils juridiques destinés aux communautés racisées, grâce au financement de 21,5 millions de dollars sur cinq ans annoncé dans le [budget de 2021](#). En 2024-2025, il a été constaté que les projets ont permis d'élaborer 300 produits d'information et d'éducation juridiques destinés à plus de 100 communautés racisées, dont 156 produits traduits en plus de 10 langues. Des conseils juridiques ont été prodigués dans 20 postes pilotes, ce qui a permis de constater que 5 584 clients ont reçu ces conseils;
- des projets pilotes de centres de justice communautaire en Colombie-Britannique, en Ontario et au Manitoba grâce à un investissement de 28,6 millions de dollars sur cinq ans ont été annoncés dans l'[Énoncé économique de l'automne de 2020](#). Les centres réunissent les services en matière de justice, de santé, d'emploi, d'éducation et les services sociaux pour s'attaquer collectivement à la cause profonde du crime, briser le cycle de la délinquance et améliorer la sécurité publique et le bien-être de la communauté. Le [projet pilote avec la Manitoba Métis Federation](#), lancé en 2024, repose sur le modèle de navigation de la justice. Ce centre offrira aux personnes citoyennes Métis de la rivière Rouge un système de soutien interdisciplinaire qui leur permettra d'obtenir des informations juridiques, de l'aide pour s'orienter dans les différents aspects et processus du système judiciaire, des informations sur les prochaines étapes et des services d'aiguillage ainsi qu'un service d'approche complet.

Personnes victimes et survivantes d'actes criminels

Dans sa Stratégie fédérale d'aide aux victimes, le Ministère a continué de prendre toute une série de mesures stratégiques et d'investir dans des programmes afin de mieux faire entendre la voix des personnes victimes et survivantes d'actes criminels dans le système de justice pénale.

Cela comprend la collaboration avec un large éventail de partenaires pour appuyer la conception et la mise en œuvre de plans d'action, de stratégies et d'engagements qui sont axés sur les personnes victimes ou survivantes d'acte criminel, comme [le Plan d'action canadien de lutte contre la haine](#), la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires, la [Stratégie fédérale pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe](#), la [Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes](#), la [réponse du gouvernement du Canada au rapport final et aux recommandations de la Commission des pertes massives](#), la Stratégie en matière de justice autochtone et la mise en œuvre continue des mesures recommandées qui sont axées sur les victimes et énoncées dans le [Plan d'action national pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+ autochtones disparues et assassinées](#).

Le Ministère a continué de travailler avec d'autres partenaires fédéraux et les gouvernements provinciaux et territoriaux pour renforcer la mise en œuvre de la [Charte canadienne des droits des victimes](#) par l'intermédiaire du groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les victimes d'actes criminels.

Ententes de financement établies dans le cadre du Fonds d'aide aux victimes

Des ententes de financement fédérales pluriannuelles avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, fournies par l'entremise du Fonds d'aide aux victimes, ont appuyé l'élaboration de programmes de dédommagement, de déclarations de la victime, d'aides au témoignage, ainsi que de l'accès à l'information et aux conseils juridiques et de la représentation des victimes de violence sexuelle.

Grâce au Fonds d'aide aux victimes et au Programme juridique de partenariats et d'innovation, des fonds ont été débloqués pour les bénéficiaires admissibles afin de lutter contre les agressions sexuelles et la VPI par l'entremise des mesures suivantes :

- des projets pilotes visant à offrir des conseils juridiques indépendants et une représentation aux victimes de VPI (18 projets répartis dans 11 administrations);
- des projets visant à améliorer ou à élaborer des conseils juridiques indépendants et une représentation auprès des victimes d'agression sexuelle dans 13 administrations;
- un soutien supplémentaire aux victimes de VPI dans le système de justice familiale, ce qui a donné lieu à l'offre de 48 nouvelles ressources en matière de justice familiale dans 110 communautés.

Le Ministère a continué de répondre aux besoins actuels et émergents des personnes victimes et survivantes de crimes motivés par la haine en débloquant les fonds suivants :

- 28 millions de dollars sur six ans, à compter de 2024-2025, pour des programmes d'aide financière et l'indemnisation des victimes de crimes motivés par la haine et des projets à durée limitée visant à soutenir ces victimes;

- 1,5 million de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, pour l'élaboration de formations spécialisées à l'intention des procureurs de la Couronne et la sensibilisation du système judiciaire à la dynamique unique des crimes motivés par la haine.

Le Ministère a également offert un soutien direct aux victimes par l'entremise du volet [Aide financière pour les Canadiens victimes d'actes criminels à l'étranger](#) du Fonds d'aide aux victimes. En 2024-2025, 126 victimes canadiennes de crimes violents graves à l'extérieur du Canada ont reçu une aide financière pour rembourser les frais de déplacement engagés pour participer à des poursuites criminelles tenues dans un autre pays ou pour revenir au Canada, ou pour rembourser les frais d'hospitalisation et de soins médicaux, y compris les services professionnels d'aide psychologique.

Le Ministère a également offert un soutien direct aux victimes par l'entremise du volet [Présence aux audiences de la Commission des libérations conditionnelles du Canada](#) du Fonds d'aide aux victimes. En 2024-2025, 139 personnes victimes d'actes criminels au Canada ont reçu une aide financière pour rembourser les frais de déplacement engagés pour assister à une audience de la Commission des libérations conditionnelles du Canada, généralement dans la province où la personne délinquante était incarcérée.

Sensibilisation aux questions concernant les personnes victimes et survivantes

Le Ministère a poursuivi ses efforts sur le plan fédéral pour accroître la sensibilisation aux enjeux actuels et émergents concernant les victimes et améliorer la capacité du système de justice pénale et des spécialistes des domaines connexes à mieux répondre aux besoins des personnes victimes et survivantes d'actes criminels grâce à un large éventail de mesures. Par exemple, le Ministère a :

- continué de diriger la [Semaine des victimes et survivants d'actes criminels](#), en organisant un symposium fédéral virtuel d'une semaine, qui comprenait neuf ateliers sur un éventail d'enjeux, notamment la violence dans le sport, l'exploitation sexuelle des enfants, la traite de personnes et la justice réparatrice. Grâce au Fonds d'aide aux victimes, 186 projets dans le cadre de la Semaine des victimes et survivants d'actes criminels ont été approuvés, ce qui représente un investissement total de plus de 1,4 million de dollars;
- poursuivi la mise en commun des pratiques avec les partenaires et les organismes internationaux afin d'accroître l'accès à la justice pour les victimes d'actes criminels et mettre en œuvre les droits des victimes, ainsi que soutenir les rapports sur les progrès réalisés auprès d'organismes internationaux;
- fait progresser la recherche et la collecte de données pour accroître les connaissances et la sensibilisation en matière de droits des victimes et de leur vécu. Le Ministère a continué d'entreprendre des recherches sur les enjeux principaux touchant les victimes, y compris des études qualitatives sur l'impact des projets de conseils juridiques indépendants et de représentation juridique indépendante, de la [recherche sur l'utilisation des espaces de témoignages virtuels par les centres d'appui aux enfants et aux adolescents](#), et la justice réparatrice axée sur les victimes.

Personnes victimes et survivantes autochtones d'actes criminels

Grâce à l'investissement continu dans l'initiative [Soutien aux victimes autochtones d'actes criminels](#), le Ministère a aidé les familles autochtones à obtenir des renseignements sur leurs proches portés

disparus ou assassinés et a amélioré les services aux victimes pour soutenir leur cheminement vers la guérison. Les programmes et les activités menés par les Autochtones, et élaborés conjointement avec eux, qui ont reçu un financement dans le cadre de l'initiative visent à réduire les préjudices que subissent les personnes victimes et survivantes autochtones lorsqu'elles sont en contact avec le système et à renforcer les droits des victimes. En mars 2025, 45 projets pluriannuels avaient été approuvés, pour un investissement total de plus de 36 millions de dollars sur cinq ans.

Les fonctionnaires du Ministère ont collaboré avec des partenaires provinciaux, territoriaux et communautaires pour renforcer les opérations des ULIF par des ententes de financement et la création de possibilités de collaboration intergouvernementale en matière de politiques et d'échange de renseignements entre les équipes des ULIF. Les ULIF ont continué de veiller à ce que les familles aient accès à tous les renseignements disponibles qu'elles cherchent au sujet de leur proche porté disparu ou assassiné, et de leur fournir un soutien pour les aider à surmonter leur deuil et leur perte. Le Ministère a approuvé de nouvelles ententes pluriannuelles avec chacun des 13 gouvernements provinciaux et territoriaux, pour un investissement total de plus de 37,2 millions de dollars sur cinq ans.

Le Ministère a consacré 22,4 millions de dollars à 32 projets pluriannuels dans le cadre de l'initiative [Soutien communautaire et guérison pour les familles](#). Ces ententes pluriannuelles avec les organismes communautaires autochtones, les organisations et les gouvernements autochtones ont permis d'améliorer l'accès aux services de soutien aux victimes adaptés à la culture (par exemple, ateliers axés sur la famille, réseaux de soutien aux familles et accès aux conseillers culturels et aux Aînés et Aînées) pour les familles de personnes autochtones portées disparues ou assassinées, y compris du soutien spécialisé pour les femmes, les hommes, les enfants, les jeunes et les personnes 2ELGBTQI+.

Autres programmes et services

Le Ministère a continué d'appuyer les activités qui visent à répondre aux conditions changeantes liées à la politique canadienne en matière de justice, notamment les divers mécanismes de financement suivants :

- le [Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones](#) (PAPA) a permis d'aider les Autochtones ayant des démêlés avec le système de justice pénale à obtenir un traitement juste, équitable et adapté à leur culture. Le Ministère a conclu des ententes à frais partagés avec toutes les provinces et tous les territoires, à l'exception de Terre-Neuve-et-Labrador. En plus d'appuyer les services d'assistance parajudiciaire aux Autochtones en matière criminelle, le PAPA a permis de travailler avec neuf partenaires provinciaux et territoriaux pour appuyer la rédaction de rapports Gladue, ainsi que cinq partenaires provinciaux et territoriaux pour soutenir les services d'assistance parajudiciaire en matière familiale;
- les [ententes sur les services d'accès à la justice dans les territoires](#), qui ont permis d'aider le Yukon, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest à fournir de l'aide juridique en matière criminelle et civile, de l'assistance parajudiciaire aux Autochtones (assistance parajudiciaire aux Inuit au Nunavut) et des services de vulgarisation et d'information juridiques au moyen d'ententes de financement consolidées adaptées aux besoins des administrations du Nord;
- du financement pour appuyer la mise en œuvre et l'élaboration des [évaluations de l'incidence de l'origine ethnique et culturelle](#) (EIOEC). Le Ministère a financé la préparation d'EIOEC dans deux autres administrations, pour un total de sept (Nouvelle-Écosse, Ontario, Colombie-

Britannique, Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador, Nouveau-Brunswick et Yukon). Le Ministère a également financé l'élaboration continue de programmes de formation, ainsi que la formation en français et en anglais des rédacteurs et rédactrices des EIOEC, et le perfectionnement professionnel continu des spécialistes du système de justice;

- du financement pour [combattre le harcèlement sexuel en milieu de travail](#), pour lequel le Ministère a lancé un appel de propositions par anticipation et approuvé un total de 35 projets de financement sur trois exercices financiers (2024 à 2027). Ce financement visait à appuyer l'accès à l'information et aux conseils juridiques, en particulier pour les populations vulnérables et celles qui ont subi du harcèlement sexuel en milieu de travail, peu importe leur situation économique.

Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels

Le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels (BOFVAC), un organisme fédéral indépendant du Ministère, est une ressource indépendante pour les personnes victimes et survivantes au Canada. Le BOFVAC a ouvert 1 741 dossiers, une augmentation de 68 % par rapport à l'exercice précédent et presque trois fois celle de l'année précédente. Cela comprend les plaintes de victimes, les consultations dans le cadre de l'enquête systémique du BOFVAC sur le traitement des personnes survivantes de violence sexuelle dans le système de justice pénale, les demandes de renseignements et le renvoi à des organismes d'aide aux victimes.

Dans le cadre de son [enquête systémique sur le traitement des personnes survivantes d'agressions sexuelles au sein du système de justice pénale](#), le BOFVAC a réalisé 105 entrevues avec des personnes survivantes, facilité près de 40 tables de consultation, reçu 1 000 réponses à son sondage auprès des personnes survivantes et plus de 450 réponses à son sondage auprès des parties prenantes, et a rencontré plus de 300 intervenants, dont plus de 75 ont envoyé au BOFVAC un mémoire. Cette enquête porte sur les interactions des personnes survivantes avec les forces de l'ordre et le système judiciaire, du point de contact initial jusqu'à la période suivant la détermination de la peine. Les commentaires recueillis et les recommandations subséquentes seront intégrés dans un rapport qui sera publié en 2025.

L'ombudsman a comparu devant les comités parlementaires et a présenté des mémoires aux représentants élus. La [liste complète des lettres et des recommandations soumises au gouvernement par le BOFVAC](#) se trouve sur le site Web du BOFVAC. Le BOFVAC a également publié son rapport [Renforcer l'accès à la justice pour les victimes de crimes motivés par la haine au Canada](#) en décembre 2024.

Principaux risques

Relations externes

Il est important que le Ministère maintienne activement ses relations productives avec les partenaires et les parties prenantes essentiels du système de justice s'il veut respecter ses priorités et obtenir les résultats attendus.

Pour atténuer les risques envers ces relations, le Ministère a continué d'adopter une approche axée sur les personnes et fondée sur des données probantes pour s'assurer que les activités de consultation et de

mobilisation sont plus accessibles, inclusives et respectueuses. Cette approche guide la prise de décisions du Ministère de façon à répondre aux défis actuels avec des lois, des politiques et des programmes de plus en plus avant-gardistes et novateurs.

Par exemple, le travail sur les questions liées aux Autochtones repose fortement sur l'établissement et le maintien de relations productives avec des partenaires externes. Afin d'aider le gouvernement du Canada à progresser sur la voie de la réconciliation avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis, le Ministère a régulièrement consulté et mobilisé les organisations autochtones nationales et régionales, les nations signataires de traités, les gouvernements autochtones et leurs organismes représentants, y compris ceux qui représentent les femmes et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones, ainsi que les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, les partenaires du secteur et les autres intervenants.

Notamment, la consultation et la collaboration avec les partenaires autochtones dans l'élaboration de la Stratégie en matière de justice autochtone ont permis l'utilisation d'une approche axée sur les personnes et fondée sur des données probantes pour s'assurer que leurs points de vue et leurs commentaires étaient au cœur du travail. L'inclusion de chapitres sur les Premières Nations, les Inuit et les Métis à la Stratégie a permis d'assurer une représentation diversifiée des voix autochtones provenant de partout au pays, y compris celles ayant une expérience vécue dans le système de justice. Compte tenu de la diversité de ces voix, l'élaboration conjointe des chapitres distincts a permis de s'assurer que leurs idées et priorités stratégiques étaient respectées et qu'elles reflétaient leurs besoins.

De plus, à la suite de la publication du troisième rapport annuel sur l'avancement de la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies* en juin 2024, le Ministère a rencontré les partenaires autochtones pour s'assurer que les rapports futurs et le matériel de soutien sont adaptés à leurs besoins. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire pour s'assurer que les efforts du gouvernement sont coordonnés et pour atténuer la fatigue liée aux activités de mobilisation, le Ministère a été en mesure de répondre à bon nombre des préoccupations des partenaires au sujet des rapports. Le Ministère continuera de miser sur des relations nouées au cours de la création du Plan d'action avec d'importants titulaires de droits des peuples autochtones et leurs organismes représentants ainsi qu'avec les groupes de diversité autochtones, y compris les femmes, les jeunes, les Aînés et Aînées, les personnes 2ELGBTQI+ et les organismes situés en milieu urbain ou hors réserve, afin de mettre en œuvre les mesures du Plan d'action.

De plus, le groupe directeur externe composé de neuf personnes expertes et dirigeantes issues de communautés noires de partout au Canada a continué de fournir des conseils au Ministère sur le développement de la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires.

Le Ministère a également adopté une approche axée sur les personnes pour la mobilisation internationale et les réunions fédérales-provinciales-territoriales régulières décrites dans le présent rapport.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Tableau 4 : Aperçu des ressources requises pour le Support au système de justice

Le tableau ci-dessous fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des ETP requis pour obtenir ces résultats.

Ressources	Prévues	Réelles
Dépenses	602 493 696 \$	791 967 257 \$
ETP	394	374

L'écart entre les dépenses prévues et réelles s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de subventions et contributions liées au nouveau financement des programmes et initiatives, principalement dans le cadre de l'Aide juridique en matière criminelle et du Programme d'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés.

La [section Finances de l'infographie du ministère de la Justice Canada dans l'InfoBase du GC](#) et la [section Personnel de l'infographie du ministère de la Justice Canada dans l'InfoBase du GC](#) présente des renseignements exhaustifs sur les ressources financières et humaines en ce qui concerne son répertoire des programmes.

Priorités gouvernementales connexes

La présente section fait état des priorités gouvernementales qui correspondent à cette responsabilité essentielle.

Analyse comparative entre les sexes Plus

Le Ministère a continué d'appliquer les principes directeurs énoncés dans sa Politique sur l'Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) pour s'assurer que les lois, les politiques, les programmes et les autres initiatives du gouvernement fédéral sont adaptés et inclusifs, qu'ils reflètent diverses réalités, et tiennent compte des différentes expériences vécues et des circonstances de personnes de divers milieux. Par exemple, le Ministère a :

- intégré les facteurs à prendre en considération de l'ACS Plus au processus d'appel de propositions par anticipation. Les critères d'évaluation comprenaient la mesure dans laquelle les demandes de projet intégraient une approche intersectionnelle de l'ACS Plus dans les activités proposées;
- promu l'inclusion de dispositions sur l'intégration de l'égalité entre les genres dans la [Convention des Nations Unies contre la cybercriminalité](#) et dans la mise en œuvre de la résolution Égalité d'accès à la justice pour tous et toutes;
- promu des approches sensibles au genre pour les résolutions de la Commission de l'ONU pour la prévention du crime et la justice pénale et pour la déclaration du [15^e Congrès de l'ONU pour la prévention du crime et la justice pénale](#) (en anglais seulement).

En consultation et en collaboration avec les peuples autochtones, leurs organisations représentatives et d'autres groupes autochtones, ainsi qu'avec divers groupes au sein des collectivités autochtones qui ont été mentionnés dans *la Loi sur la Déclaration des Nations Unies* comme nécessitant des mesures spéciales pour assurer la protection et l'exercice de leurs droits collectifs et individuels, comme les femmes autochtones, les jeunes, les Aînés et Aînées, les personnes 2ELGBTQI+, les personnes en milieu urbain et hors réserve, et les personnes en situation de handicap (PH), le Ministère a notamment travaillé sur ce qui suit :

- le Plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies*, les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et la SJA;
- le nouveau cadre conceptuel pour que les groupes autochtones assument un plus grand rôle dans l'administration de la justice au sein de leurs collectivités. Les ententes sur l'administration de la justice visent à aider à réduire la victimisation de certains groupes grâce à l'élaboration d'ententes sur des programmes de justice centrés sur la collectivité et dirigés par celle-ci;
- la collecte et l'analyse de données ventilées sur la clientèle qui a eu accès à l'aide fournie par les bénéficiaires de financement dans le but de déterminer les répercussions liées au genre et à la diversité et de cerner les lacunes et les obstacles potentiels à l'accès aux services.

Tout au long de l'année, le BOFVAC a rencontré des ministres et des ministères fédéraux tels que Sécurité publique Canada, Services aux Autochtones Canada, Défense nationale, Femmes et Égalité des genres Canada et Statistique Canada pour discuter des enjeux et des préoccupations des victimes dans une optique de l'ACS Plus. De plus amples renseignements se trouvent dans les [rapports annuels du BOFVAC](#).

Pour obtenir plus de renseignements, consulter le [tableau de renseignements supplémentaires de l'ACS Plus du Rapport sur les résultats ministériels de 2024-2025](#) sur le site Web du Ministère.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et objectifs de développement durable (ODD)

Le Ministère a continué de promouvoir une approche axée sur les personnes à l'égard de la justice et de l'avancement de l'ensemble du Programme 2030. Le Ministère a également entrepris plusieurs activités sous la responsabilité essentielle : Support au système de justice, dont :

- la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies*, de la SJA et des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, qui soutiennent divers ODD relatifs au développement durable, en combattant les injustices et en faisant la promotion d'une plus grande prospérité pour tous et toutes (ODD 5, 10, 13 et 16);
- les ententes sur l'administration de la justice, qui visent à s'attaquer au problème de l'inégalité auquel font face les Autochtones dans le système de justice canadien (ODD 10 et 16);
- la Stratégie fédérale d'aide aux victimes, qui vise à accroître l'accès à la justice pour les personnes victimes et survivantes d'actes criminels (ODD 16);
- la réalisation des 17 indicateurs qui ont constitué l'engagement sur le thème de la justice dans le [Plan d'action national pour un gouvernement ouvert 2022-2024](#). Cet engagement a fait avancer les principes d'un gouvernement ouvert en faisant part des données, de la recherche et des pratiques prometteuses, en soutenant les initiatives en matière de littératie juridique et en favorisant les partenariats et la collaboration (ODD 16);
- le travail en cours du Groupe de travail des ministres de la Justice du G7 sur la lutte contre la corruption en Ukraine (ODD 16);
- une visite organisée par le Bureau pour l'accès à la justice [*Office for Access to Justice*] du département de la Justice des États-Unis. La visite a offert une occasion précieuse d'enrichir la collaboration et l'échange de connaissances en vue de faire progresser une approche de l'accès à la justice axée sur les personnes. La réunion comprenait des échanges sur le projet « [Access DOJ](#) » [accès au département de la Justice] du département de la Justice des États-Unis, la table

ronde interagences sur l'aide juridique américaine et le Comité national d'action sur l'accès à la justice en matière civile et familiale du Canada (ODD 16).

De plus amples renseignements sur l'apport du Ministère au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030 et sur la Stratégie fédérale de développement durable se trouvent dans la [Stratégie ministérielle de développement durable](#).

Innovation

Le Ministère a mis à l'essai l'IA pour aider à analyser l'information afin d'appuyer l'élaboration du rapport de 2024-2025 sur l'avancement de la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies*. En travaillant avec l'outil d'IA, le Ministère a été en mesure de cerner des thèmes communs à partir d'exposés écrits de partenaires autochtones et de ministères, ce qui a donné plus de temps pour la rédaction et la consultation avec les partenaires.

Le Ministère a également pris d'importantes mesures pour utiliser pleinement le Système d'entreprise de gestion des subventions et contributions (SEGSC), une nouvelle application Web pour la gestion de l'information sur les subventions et contributions. Tous les programmes ont été intégrés au nouveau système et les données de tous les projets actifs ont été migrées. L'utilisation généralisée du SEGSC a amélioré l'efficacité du système et de la collecte de données et favorise la prestation efficace de programmes et de services aux Canadiens et Canadiennes.

Répertoire des programmes

La responsabilité essentielle : Support au système de justice est appuyée par les programmes suivants :

- Politiques juridiques, Lois et Gouvernance
- Représentation juridique
- Régime des contraventions
- Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie
- Victimes d'actes criminels
- Justice pour les jeunes
- Justice pour la famille
- Justice pour les Autochtones
- Partenariats avec le système de justice
- Ombudsman des victimes d'actes criminels

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le répertoire des programmes pour le Support au système de justice sur la [page Résultats dans l'InfoBase du GC](#).

Services internes

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Progrès à l'égard des résultats](#)
- [Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus](#)
- [Marchés attribués à des entreprises autochtones](#)

Description

Les services internes désignent les activités et les ressources qui appuient un ministère dans son travail visant à remplir ses obligations générales et à mettre en œuvre ses programmes. Les dix catégories de services internes sont les suivantes :

- Services de gestion et de surveillance
- Services de communication
- Services juridiques
- Services de gestion des ressources humaines
- Services de gestion des finances
- Services de gestion de l'information
- Services des technologies de l'information
- Services de gestion des biens immobiliers
- Services de gestion du matériel
- Services de gestion des acquisitions

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente les mesures prises par le ministère de la Justice Canada pour atteindre les résultats et les cibles en ce qui a trait aux services internes.

Équité, diversité et inclusion, et lutte contre le racisme

En réponse à l'[Appel à l'action en faveur de la lutte contre le racisme, de l'équité et de l'inclusion dans la fonction publique fédérale](#) et pour créer un milieu de travail plus représentatif, accessible et exempt de tout obstacle, le Ministère a pris les mesures suivantes :

- lancer la première phase de son initiative de changement de culture, conçue pour mesurer l'inclusion dans le milieu de travail au moyen de sondages et de groupes de discussion qui recueillent des données ventilées sur les expériences des employés en matière de lutte contre le racisme, d'équité, de diversité, d'inclusion, d'accessibilité et de réconciliation;
- lancer son programme de parrainage pour soutenir le personnel issu de groupes en quête d'équité qui aspire à occuper des postes de direction grâce à des relations de mentorat et de parrainage avec la haute direction. Le cadre du programme a été élaboré à la suite de consultations avec les comités consultatifs sur l'équité en matière d'emploi du Ministère et d'autres partenaires internes;
- mettre à jour ses tableaux de bord sur l'équité en matière d'emploi avec les données du nouveau questionnaire d'auto-identification et d'auto-déclaration volontaire. La représentation à l'interne des groupes autochtones, noirs et autres groupes racisés a été comparée à des points

de référence internes plus récents établis par le Ministère à l'aide du [modèle de microsimulation Demosim de Statistique Canada](#). Le Ministère a utilisé ces points de référence internes comme cibles pour appuyer les décisions de recrutement et combler les lacunes en matière de représentation;

- mettre en œuvre une nouvelle structure de gouvernance pour améliorer la prise de décision et l'échange de renseignements, y compris en modernisant les comités et en créant de nouveaux comités, dont un axé sur les gens, la culture et l'équité en matière d'emploi. Les nominations des membres de tous les comités ont été examinées afin d'appuyer la représentation de la diversité au sein du Ministère. Le Ministère a élaboré un guide pour aider à assurer l'application d'une perspective intersectorielle d'équité, de diversité et d'inclusion et de lutte contre le racisme à tous les éléments de prise de décision dans l'ensemble de la gouvernance ministérielle;
- participer au Projet d'amélioration des mesures d'adaptation, dirigé par Emploi et Développement social Canada, en collaboration avec le Bureau de l'accessibilité au sein de la fonction publique (Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada). Le projet vise à mettre en œuvre des mesures visant à améliorer de façon globale et durable la façon dont le personnel fédéral en situation de handicap bénéficie de mesures d'adaptation;
- produire et distribuer sa vidéo « Ombuds organisationnel », expliquant le rôle essentiel du Bureau de l'ombudsman et des services de résolution informelle au sein du Ministère. Cette vidéo a été distribuée dans tous les ministères fédéraux et diffusée sur le site Web de l'Association internationale des ombudsmans;
- contribuer à un milieu de travail plus accessible en donnant au personnel l'occasion, dans leur formulaire de départ, de s'auto-identifier et la possibilité de passer une entrevue de départ anonyme avec le Bureau de l'ombuds du Ministère, ce qui peut aider à cerner et à mieux comprendre les raisons pour lesquelles le personnel quitte l'organisation, y compris les obstacles possibles à l'inclusion. Cela est couvert en détail dans la section « [Comprendre pourquoi les personnes handicapées quittent leur emploi](#) » du rapport [Au travail : l'accessibilité de l'emploi au Canada – Rapport de la Dirigeante principale de l'accessibilité](#);
- soutenir le personnel qui souhaite utiliser la version actuelle du Passeport pour l'accessibilité en milieu de travail du gouvernement du Canada;
- établir un centre d'expertise en matière d'accessibilité des TI et veiller à ce que l'équipe des TI possède la formation et les certifications requises pour fournir des conseils. Le modèle libre-service du centre dirige la clientèle vers des ressources et des liens, et un suivi est offert au besoin;
- lancer le Plan d'action en santé mentale 2024-2027, qui s'appuie sur les résultats de diverses vérifications, de sondages auprès du personnel et d'une évaluation du milieu de travail récemment effectuée. Le Ministère a appuyé la santé mentale et le bien-être de son personnel en lui fournissant des ressources, des outils et de la formation supplémentaires;
- lancer une initiative d'amélioration de la charge de travail spécialisée, fondée sur les directives fournies par un groupe consultatif. Cette initiative comprenait la mise en œuvre de plans d'amélioration de la charge de travail et la mobilisation du personnel par l'entremise du Réseau d'amélioration de la charge de travail, qui offrait au personnel un environnement de travail numérique spécialisé et des séances d'apprentissage.

Gestion des ressources humaines

En ce qui concerne la gestion des ressources humaines, le Ministère a réalisé ce qui suit :

- déterminer ses priorités en matière de ressources humaines pour les trois prochaines années conformément au cadre de gestion des ressources humaines 2025–2028, en intégrant les plans ministériels et les initiatives clés en ressources humaines en une seule structure logique;
- lancer son plan stratégique de recrutement, qui vise à accroître la portée et à attirer des talents externes, avec des efforts continus pour combler les lacunes en matière de représentation des groupes en quête d'équité. Dans le cadre du Plan de recrutement stratégique, le Ministère a augmenté la participation aux événements de recrutement partout au Canada et a stimulé les réservoirs de talents de niveau débutant, notamment par l'entremise du [Programme d'excellence en droit](#).

Rémunération et Phénix

Le Ministère a continué de mettre en œuvre des stratégies pour minimiser les enjeux liés à la rémunération des employés et résoudre les retards causés par les problèmes du système de paye en utilisant entre autres un nouvel outil de rapprochement des fichiers de paye et en communiquant aux gestionnaires et aux employés des renseignements sur les façons d'éviter les problèmes de rémunération.

Pour se tenir au courant des solutions de traitement de la paye, le Ministère a continué de collaborer activement avec le Centre de paye et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Le Ministère a également mis en œuvre des mesures à l'appui des Actions unifiées pour la paye à l'échelle de la fonction publique afin d'améliorer l'exactitude et la fiabilité des données sur les ressources humaines et la rémunération. Cela a permis au Centre de paye de recevoir des documents exacts, complets et en temps opportun, et d'éviter le traitement en retard des transactions.

Capacités numériques et de données

Le Ministère a tiré parti des capacités numériques et de données pour soutenir la collaboration grâce aux mesures suivantes :

- le déploiement rapide d'un service numérique organisationnel classifié sur le [Réseau canadien Très secret](#), en collaboration avec le Centre de la sécurité des télécommunications. Cette réalisation révolutionnaire illustre une collaboration numérique et une innovation exceptionnelles pour soutenir l'Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les processus électoraux et les institutions démocratiques fédéraux, ce qui était essentiel pour préserver la confiance dans nos institutions;
- l'achèvement d'un projet pluriannuel visant à fournir un accès direct à son réseau à l'ensemble du personnel du Ministère intégré à d'autres ministères. Ce lien favorise l'échange de renseignements numériques entre le Ministère et l'hôte en donnant accès à des ressources documentaires et à des outils numériques disponibles sur son réseau. De plus, le Ministère a utilisé l'approche globale du bâtiment de Services partagés Canada pour achever l'installation du Wi-Fi dans deux immeubles de l'administration centrale. La disponibilité répandue du Wi-Fi

garantit que le personnel est équipé pour travailler en collaboration dans un environnement numérique;

- le projet infonuagique ministériel, qui a mené à la création d'outils numériques infonuagiques qui facilitent la collaboration à partir de n'importe quel emplacement grâce à de nouveaux outils numériques pour la vidéoconférence, la collaboration numérique et l'accès aux ressources documentaires ministérielles à partir des appareils du Ministère;
- l'expansion de son système de réservation des postes de travail. Depuis mars 2025, l'utilisation active est passée à environ 2 430 personnes et à 1 550 postes de travail pouvant être réservés dans le système.

Conformément aux principes directeurs de l'utilisation de l'IA au gouvernement, le Ministère a augmenté ses capacités et sa littératie en matière de données et d'IA grâce aux mesures suivantes :

- la poursuite du programme de sensibilisation aux données à l'intention des gestionnaires, qui offre des présentations internes soulignant les cas d'utilisation des données et de l'IA dans le cadre de décisions juridiques, politiques et organisationnelles;
- le lancement de sa feuille de route sur la sensibilisation à l'IA et aux activités culturelles, qui comprenait quatre nouveaux cours sur l'IA et cinq séances hebdomadaires explorant des sujets liés à l'IA;
- le lancement du comité de gouvernance des données et de l'IA afin de fournir des conseils et du leadership et de cerner des priorités pour les initiatives de gouvernance des données et de l'IA au sein du Ministère;
- l'établissement d'un centre d'automatisation des processus, qui augmente la capacité organisationnelle à utiliser l'automatisation de processus robotisés pour réduire les tâches répétitives, ce qui permet de libérer les ressources pour des travaux d'analyse de plus grande valeur et de rationaliser les processus opérationnels et la mise en œuvre des programmes. Par exemple, le Ministère travaille actuellement à la mise au point d'un outil qui automatisera la création de listes de documents et de recueils de documents aux fins de litiges devant la Cour canadienne de l'impôt;
- la poursuite de la mise en œuvre de nouveaux outils d'IA, comme Microsoft Copilot, qui aide le personnel à effectuer des tâches non classifiées comme rédiger du contenu, résumer de l'information et répondre aux demandes générales, ainsi que l'outil JUSTraduire, qui fournit des services de traduction non officiels.

Communications inclusives et de conception numérique avec la population canadienne et le personnel

Le Ministère a continué de fournir des communications accessibles et inclusives sur les priorités du gouvernement du Canada et sur celles du ministre de la Justice en langage clair. Le Ministère a répondu aux divers besoins d'information du public en utilisant différents outils de communications tels que les médias sociaux, les discours prononcés par le ministre de la Justice Canada et la haute direction du Ministère, ainsi que des fonctions novatrices sur l'Internet destiné au public.

Le Ministère a également amélioré l'accessibilité aux communications internes en assurant l'harmonisation avec les normes d'accessibilité du Web et en améliorant la convivialité pour tout le personnel.

Développement durable

Dans le cadre de la [Stratégie de développement durable du ministère de la Justice](#), le Ministère s'est engagé à publier au moins deux ressources d'information et de données communicables par mois dans des formats accessibles sur le [Portail du gouvernement ouvert](#), avec un objectif annuel d'au moins 24 publications. Cette mesure de rendement a été établie pour encourager la diffusion uniforme et en temps opportun de renseignements. En 2024-2025, le Ministère a largement dépassé l'objectif annuel de publication en diffusant 58 ressources d'information. Le Ministère a atteint l'objectif de publication mensuelle pour 9 mois sur 12, soit un taux de réussite de 75 % pour les publications mensuelles régulières.

Principaux risques

Cybersécurité

Le programme de sensibilisation à la sécurité et le programme détaillé de la sécurité de la TI du Ministère réduisent son exposition à de nouvelles cybermenaces, pertes ou perturbations par des attaques ou des brèches à l'égard de l'infrastructure technologique.

Le Ministère a dirigé des activités clés d'intervention liées à la cybersécurité, y compris l'élaboration du Plan de sécurité ministériel 2025-2028. Le Ministère continue de renforcer sa position en matière de sécurité et a mis en place des mesures de protection supplémentaires contre les menaces internes et la perte de données.

Autres principaux risques

Les stratégies et les plans détaillés dans la [section sur les services internes du présent rapport](#) ont également contribué à atténuer les risques liés au mieux-être des employés et à maintenir une main-d'œuvre qualifiée représentative de la population canadienne. Ces mesures du risque comprennent le Plan d'action en santé mentale 2024-2027, les efforts d'amélioration de la charge de travail, le cadre de gestion des ressources humaines 2025-2028 et le Plan de recrutement stratégique. Le Ministère a également continué de gérer les risques liés aux données et à l'information ainsi qu'au milieu de travail du futur grâce aux priorités et aux stratégies mentionnées précédemment, comme le nouveau Comité sur l'IA et la gouvernance des données, l'augmentation de la capacité d'utiliser l'automatisation de processus robotisés et l'amélioration de l'accès aux services infonuagiques intégrés et sécurisés.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Tableau 5 : Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus en ce qui a trait aux services internes pour l'exercice

Le tableau ci-dessous fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des ETP requis pour obtenir ces résultats.

Ressources	Prévues	Réelles
Dépenses	94 541 217 \$	130 203 030 \$
ETP	1 144	1 237

L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles s'explique principalement par les dépenses liées à divers projets de technologie de l'information, de gestion de l'information et de mesures d'adaptation, ainsi que par les dépenses liées à diverses pressions et priorités gouvernementales et ministérielles en évolution.

La [section Finances de l'infographie du ministère de la Justice Canada dans l'InfoBase du GC](#) et la [section Personnel de l'infographie du ministère de la Justice Canada dans l'InfoBase du GC](#) présente des renseignements exhaustifs sur les ressources financières et humaines en ce qui concerne son répertoire des programmes.

Marchés attribués à des entreprises autochtones

Chaque année, les ministères du gouvernement du Canada sont tenus d'attribuer au moins 5 % de la valeur totale de leurs marchés à des entreprises autochtones.

Résultats du Ministère pour 2024-2025

Tableau 6 : Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones

Comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous, le Ministère a attribué 6,4 % de la valeur totale de tous ses marchés à des entreprises autochtones au cours de l'exercice.

Indicateurs de rendement liés à l'attribution de marchés	Résultats 2024-2025
Valeur totale des marchés ³⁹ attribués à des entreprises autochtones ⁴⁰ (A)	3 219 232,24 \$
Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones et non autochtones (B)	49 980 465,98 \$
Valeur des exceptions approuvées par l'administratrice générale (C)	0,00 \$
Pourcentage de marchés attribués à des entreprises autochtones $[A / (B - C) \times 100]$	6,4 %

Les valeurs indiquées proviennent de la valeur des contrats accordés aux entrepreneurs principaux. Les rapports du Ministère ne saisissent pas les renseignements sur les contrats de sous-traitance.

Dans son Plan ministériel 2025-2026, le Ministère prévoyait que, d'ici la fin de l'exercice 2024-2025, il aurait attribué 5 % de la valeur totale de ses marchés à des entreprises autochtones.

Le Ministère a adopté une approche à volets multiples pour atteindre l'objectif prévu. Par exemple, le Ministère a accru ses efforts de sensibilisation à l'approvisionnement auprès des Autochtones parmi les intervenants impliqués dans les processus d'approvisionnement, y compris les responsables

³⁹ Le terme « marché » désigne un accord contraignant portant sur l'acquisition d'un bien, d'un service ou d'une construction, à l'exclusion des baux immobiliers. Il comprend les avenants aux marchés et les marchés conclus au moyen de cartes d'achat d'une valeur supérieure à 10 000,00 \$.

⁴⁰ Aux fins de la cible d'un minimum de 5 %, les données présentées dans ce tableau reposent la définition d'une entreprise autochtone établie par Services aux Autochtones Canada, comme étant soit :

- une entreprise dont le propriétaire-exploitant est une Aînée ou un Aîné, un conseil de bande ou un conseil tribal;
- une entreprise inscrite au [Répertoire des entreprises autochtones](#);
- une entreprise qui est inscrite à une liste d'entreprises bénéficiaires d'un traité moderne.

opérationnels en matière d'approvisionnement. Notamment, les facteurs à prendre en considération quant à l'approvisionnement auprès des Autochtones ont été intégrés à la Commission de révision des marchés publics pour les processus clés d'approbation des dossiers d'approvisionnement. De plus, au cours des premières étapes de la planification de l'approvisionnement, les agents d'approvisionnement ont effectué des recherches préliminaires en utilisant divers outils d'approvisionnement de Services publics et Approvisionnement Canada ou de Services partagés Canada afin d'identifier des fournisseurs autochtones potentiels. Ces efforts collectifs ont favorisé une approche proactive, encourageant les personnes responsables des opérations et les agents d'approvisionnement à envisager dès le départ de réserver des occasions d'approvisionnement pour les fournisseurs autochtones, conformément aux dispositions de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones du gouvernement du Canada.

Le Ministère a également mené des activités trimestrielles de surveillance et de production de rapports sur l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones pour s'assurer qu'il était sur la bonne voie pour atteindre les objectifs prévus.

Dépenses et ressources humaines

Dans la présente section

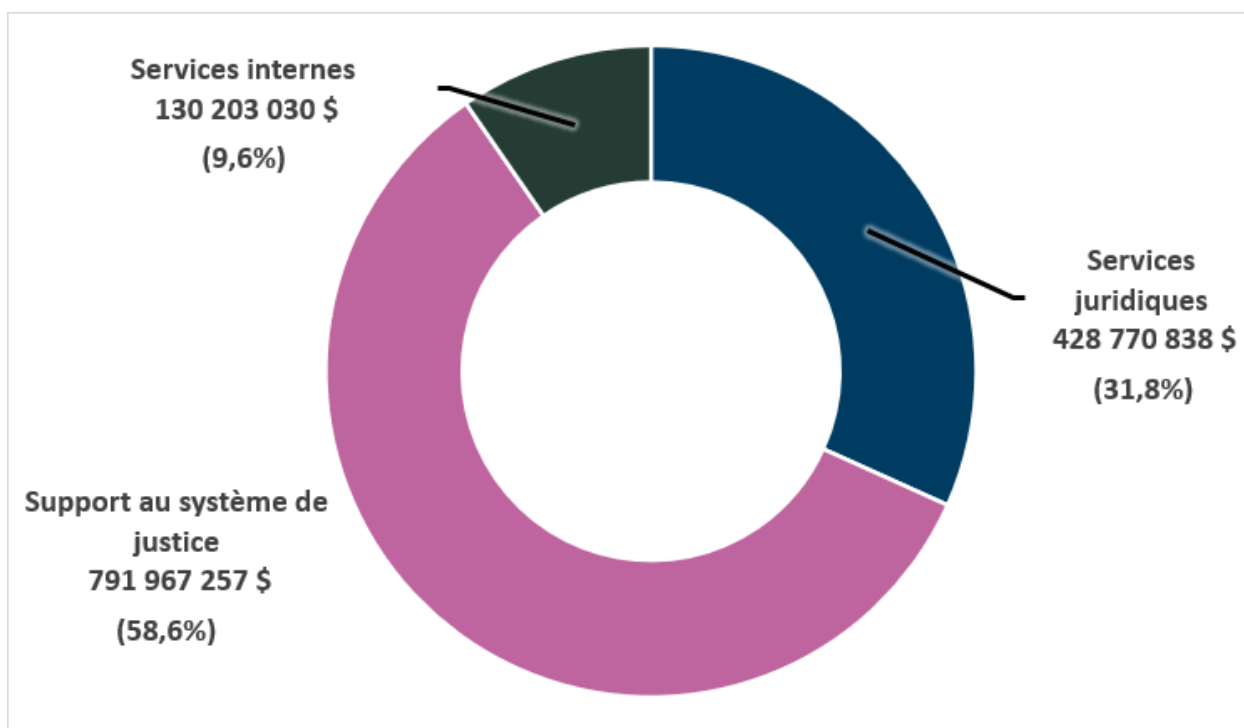
- [Dépenses](#)
- [Financement](#)
- [Faits saillants des états financiers](#)
- [Ressources humaines](#)

Dépenses

Cette section présente un aperçu des dépenses prévues et réelles du Ministère de 2022-2023 à 2027-2028.

Graphique 1 : Dépenses réelles par responsabilité essentielle en 2024-2025⁴¹

Le graphique ci-dessous montre les dépenses que le ministère de la Justice Canada a engagées en 2024-2025 pour s'acquitter de ses responsabilités essentielles et assurer la prestation de ses services internes.



Version textuelle du graphique 1

Le graphique 1 montre qu'un total de 791 967 257 \$ (ou 58,6 %) des dépenses nettes réelles est affecté à la responsabilité essentielle : Soutien au système de justice, qu'un total de 428 770 838 \$ (ou 31,8 %) des dépenses nettes réelles est affecté à la responsabilité essentielle : Services juridiques et qu'un total de 130 203 030 \$ (ou 9,6 %) des dépenses nettes réelles est affecté à l'appui des Services internes. Cela représente un total des dépenses réelles pour 2024-2025 de 1 350 941 125 \$.

⁴¹ Des différences par rapport aux Comptes publics 2024-2025 peuvent survenir en raison des arrondissements.

Analyse des dépenses réelles par responsabilité essentielle

Les dépenses réelles par responsabilité essentielle pour l'exercice 2024-2025 sont conformes aux attentes puisqu'elles concordent avec les dépenses prévues énoncées dans le Plan ministériel 2025-2026.

En tant que principal fournisseur de services juridiques aux autres ministères et organismes fédéraux, le Ministère dispose d'une autorisation de recettes nettes en vertu d'un crédit (RNC) qui lui permet de percevoir et de dépenser les recettes (recettes disponibles) provenant de ces services. Aux fins de l'établissement de rapports ministériels, ces recettes disponibles réduisent les autorisations et les dépenses totales de fonctionnement du Ministère.

Les dépenses réelles pour la responsabilité essentielle : Services juridiques de 428,8 millions de dollars excluent les revenus des services juridiques de 423,6 millions de dollars (voir le [tableau 9](#)).

Les dépenses réelles pour la responsabilité essentielle : Support au système de justice de 792,0 millions de dollars (voir le [tableau 9](#)) comprennent à la fois les dépenses de fonctionnement de 74,4 millions de dollars et les dépenses pour les subventions et contributions de 717,6 millions de dollars.

Les dépenses réelles des Services internes, de 130,2 millions de dollars, excluent les revenus de 59,1 millions de dollars pour les services juridiques (voir le [tableau 9](#)).

Recentrer les dépenses gouvernementales

Dans le budget de 2023, le gouvernement s'est engagé à réduire ses dépenses de 14,1 milliards de dollars sur cinq ans à compter de 2023-2024, et de 4,1 milliards chaque année par la suite.

Pour respecter cet engagement, le Ministère a identifié les réductions des dépenses suivantes :

- 2024-2025 : 6 654 000 \$
- 2025-2026 : 9 692 500 \$
- 2026-2027 et annuellement par la suite : 15 114 000 \$

Au cours de l'exercice 2024-2025, le Ministère s'est efforcé de réduire ses dépenses grâce aux mesures suivantes :

- Réduction des services professionnels et des déplacements
- Réductions des dépenses de fonctionnement et des subventions et contributions

Services professionnels et déplacements

Dans cette catégorie, le Ministère s'est concentré sur la réduction des dépenses discrétionnaires en optimisant le recours à sa main-d'œuvre existante et en saisissant de nouvelles occasions d'exécuter son travail. Le Ministère a réduit les dépenses relatives aux services professionnels en investissant principalement dans des manières différentes d'obtenir des résultats. Par exemple, il a mis à l'essai un nouvel outil de traduction pour réduire sa dépendance à l'égard des fournisseurs de services externes. L'utilisation de technologies nouvelles et émergentes a été mise en œuvre, ce qui a permis aux employés de continuer à travailler différemment et virtuellement. Cela a permis au Ministère de réduire les frais de déplacement tout en bénéficiant d'une participation à des événements, à des activités de mobilisation et à des séances d'apprentissage rendue possible par la technologie, ce qui n'était pas possible par le passé.

Fonctionnement et subventions et contributions

Le Ministère a également réduit les coûts de fonctionnement dans des domaines où l'on observait de possibles gains d'efficacité, ce qui lui permettait de minimiser les répercussions sur les services de première ligne et de réorienter les dépenses vers les priorités essentielles du gouvernement pour le bien de la population canadienne. Le Ministère a tiré avantage des nouveaux outils numériques et de l'environnement de travail hybride pour réduire les besoins en locaux à bureaux graduellement et stratégiquement dans l'ensemble du Canada.

Les réductions aux subventions et contributions ont visé des programmes tels que le Programme pour l'application de la *Loi sur les contraventions*, le fonds de réserve des équipes intégrées de la police des marchés financiers, le Programme des avocats spéciaux et le Programme d'avocats payés par l'État. Le Ministère est convaincu que ces réductions des subventions et contributions n'auront pas de répercussions négatives sur les services offerts aux Canadiens et Canadiennes.

Sommaire du rendement budgétaire

Tableau 7 : Autorisations pour l'exercice 2024-2025 et dépenses réelles de trois exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau ci-dessous présente le budget disponible pour 2024-2025 et les fonds que le Ministère a consacrés, au cours de chacun des trois derniers exercices, à ses responsabilités essentielles et aux services internes.

Responsabilités essentielles et services internes	Budget principal des dépenses 2024-2025	Autorisations totales pouvant être utilisées pour 2024-2025	Dépenses réelles de trois exercices (autorisations utilisées)
Services juridiques	230 876 958 \$	428 770 838 \$	• 2022-2023 : 204 647 663 \$ • 2023-2024 : 226 652 246 \$ • 2024-2025 : 428 770 838 \$
Support au système de justice	602 493 696 \$	808 768 457 \$	• 2022-2023 : 662 843 664 \$ • 2023-2024 : 750 690 516 \$ • 2024-2025 : 791 967 257 \$
Total partiel	833 370 654 \$	1 237 539 295 \$	• 2022-2023 : 867 491 327 \$ • 2023-2024 : 977 342 762 \$ • 2024-2025 : 1 220 738 095 \$
Services internes	94 541 217 \$	130 203 031 \$	• 2022-2023 : 115 831 245 \$ • 2023-2024 : 132 643 466 \$ • 2024-2025 : 130 203 030 \$
Total	927 911 871 \$	1 367 742 326 \$	• 2022-2023 : 983 322 572 \$ • 2023-2024 : 1 109 986 228 \$ • 2024-2025 : 1 350 941 125 \$

Analyse des autorisations pour l'exercice 2024-2025 et des dépenses des trois derniers exercices

En 2024-2025, le Budget principal des dépenses a totalisé 927,9 millions de dollars et les autorisations totales pouvant être utilisées s'élevaient à 1,37 milliard de dollars, donc, une augmentation de 439,8 millions de dollars (47,4 %). Voici certaines des autorisations totales pouvant être utilisées :

- 246,0 millions de dollars en fonds versés en lien avec le rajustement de la rémunération, le report d'autorisations de l'exercice précédent dans le budget de fonctionnement ainsi que des rajustements législatifs et d'autres rajustements aux autorisations;
- 193,8 millions de dollars en fonds reçus dans le cadre du processus des [budgets supplémentaires des dépenses](#), dont 187,4 millions de dollars ont été consacrés à des programmes de subventions et contributions.

Les dépenses réelles pour l'exercice 2024-2025 (1,35 milliard de dollars) sont inférieures de 16,8 millions de dollars (-1,2 %) par rapport aux autorisations totales pouvant être utilisées (1,37 milliard de dollars). Cette différence compte :

- 11,5 millions de dollars en fonds liés aux subventions et contributions non utilisés principalement en vertu des programmes suivants :
 - Fonds d'aide aux victimes
 - Programme de justice autochtone
 - Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles
- 5,3 millions de dollars en fonds d'exploitation non utilisés principalement attribuables à l'élément suivant :
 - Baisse des dépenses d'exploitation et d'entretien pour les activités courantes

En général, le Ministère démontre une tendance à la hausse des dépenses pour les trois derniers exercices. Les dépenses ont augmenté de 21,7 % de 2023-2024 (1,11 milliard de dollars) à 2024-2025 (1,35 milliard de dollars) et de 12,9 % de 2022-2023 (\$983.3 millions de dollars) à 2023-2024 (1,11 milliard de dollars). L'augmentation de 240,9 millions de dollars de 2023-2024 à 2024-2025 s'explique en grande partie par des paiements rétroactifs ponctuels, des augmentations des dépenses salariales et une augmentation du régime d'avantages sociaux du personnel (prévue par la loi) résultant de la ratification de diverses conventions collectives, ainsi que par une augmentation du financement des subventions et contributions.

La [section Finances de l'infographie pour le ministère de la Justice Canada sur l'InfoBase du GC](#) présente des renseignements financiers plus détaillés des exercices précédents.

Tableau 8 : Dépenses prévues au cours des trois prochains exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)⁴²

Le tableau ci-dessous présente les dépenses prévues du ministère de la Justice Canada au cours de trois prochains exercices relativement à ses responsabilités essentielles et à ses services internes.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027	Dépenses prévues 2027-2028
Services juridiques	280 270 671 \$	279 246 192 \$	279 188 118 \$
Support au système de justice	793 916 044 \$	723 580 171 \$	700 930 396 \$

⁴² Les ressources financières liées aux dépenses nettes prévues sont fondées sur le budget principal des dépenses et excluent les recettes disponibles. Elles excluent tout financement à recevoir dans le cadre du budget de 2025 et les fonds reçus des crédits centraux du Conseil du Trésor (comme le report du budget de fonctionnement).

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027	Dépenses prévues 2027-2028
Total partiel	1 074 186 715 \$	1 002 826 363 \$	980 118 514 \$
Services internes	95 922 583 \$	92 568 510 \$	92 397 985 \$
Total	1 170 109 298 \$	1 095 394 873 \$	1 072 516 499 \$

Analyse des dépenses des trois prochains exercices

Les dépenses prévues du Ministère montrent une diminution, passant de 1,17 milliard de dollars en 2025-2026 à 1,07 milliard de dollars en 2027-2028. Cette diminution de 97,6 millions de dollars est attribuable aux changements dans le financement des subventions et contributions.

Les diminutions des dépenses prévues en subventions et contributions sont expliquées par les reports de financement, les réductions des profils de financement et la fin des sources de financement temporaire, principalement dans les programmes suivants :

- Programme de partenariat et d'innovation du ministère de la Justice
- Aide juridique aux immigrants et aux réfugiés
- Fonds d'aide aux victimes
- Programme de justice autochtone
- Fonds canadien de justice familiale
- Conseils juridiques aux plaignants de harcèlement sexuel en milieu de travail
- Fonds pour les partenariats avec les Autochtones

De plus, les dépenses prévues pour les prochains exercices reflètent les réductions des dépenses en lien avec le recentrage des dépenses gouvernementales annoncé dans le budget de 2023.

La [section Finances de l'infographie pour le ministère de la Justice Canada sur l'InfoBase du GC](#) présente des renseignements financiers plus détaillés des exercices précédents.

Tableau 9 : Sommaire des dépenses budgétaires brutes réelles (en dollars)

Le tableau ci-dessous fait le rapprochement des dépenses brutes prévues et des dépenses nettes pour 2024-2025.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses brutes réelles 2024-2025	Revenus réels affectés aux dépenses 2024-2025	Dépenses nettes réelles (autorisations utilisées) 2024-2025
Services juridiques	852 344 790 \$	423 573 952 \$	428 770 838 \$
Support au système de justice	791 967 257 \$	0 \$	791 967 257 \$
Total partiel	1 644 312 047 \$	423 573 952 \$	1 220 738 095 \$
Services internes	189 299 605 \$	59 096 575 \$	130 203 030 \$
Total	1 833 611 652 \$	482 670 527 \$	1 350 941 125 \$

Analyse du sommaire des dépenses budgétaires brutes réelles

Ce tableau rend compte des dépenses brutes réelles du Ministère pour 2024-2025, qui comprennent les RNVC de 482,7 millions de dollars. Les recettes recueillies sont réparties entre la responsabilité essentielle : Services juridiques et des services internes.

La [section Finances de l'infographie pour le ministère de la Justice Canada sur l'InfoBase du GC](#) présente des renseignements financiers plus détaillés des exercices précédents.

Tableau 10 : Recettes ministérielles nettes en vertu d'un crédit

Le tableau ci-dessous présente les recettes disponibles pour les services juridiques que le Ministère a perçues au cours de chacun des trois derniers exercices ainsi que l'autorisation de recettes nettes en vertu d'un crédit (RNVC prévues).

Recettes nettes en vertu d'un crédit	Budget principal des dépenses de 2024–2025	Recettes nettes en vertu d'un crédit prévues ⁴³	Revenus réels sur trois ans
Services juridiques	442 000 000 \$	• 2024-2025 : 442 000 000 \$ • 2025-2026 : 527 000 000 \$ • 2026-2027 : 527 000 000 \$	• 2022-2023 : 437 921 450 \$ • 2023-2024 : 471 102 730 \$ • 2024-2025 : 482 670 527 \$

En 2024-2025, un montant de 482,7 millions de dollars en RNVC a été généré, représentant une augmentation de 11,6 millions de dollars par rapport à 2023-2024 (471,1 millions de dollars). Cela s'explique principalement par une demande accrue de services juridiques de la part des ministères et organismes clients dans des domaines tels que la lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal, y compris les décisions en matière d'admissibilité liée à la COVID-19, le soutien aux réponses aux questions d'immigration et du statut de réfugié, la défense des intérêts des Canadiens et Canadiennes au pays et à l'étranger, les questions liées aux Autochtones et les questions de droit commercial international.

La [section Finances de l'infographie pour le ministère de la Justice Canada sur l'InfoBase du GC](#) présente des renseignements financiers plus détaillés des exercices précédents.

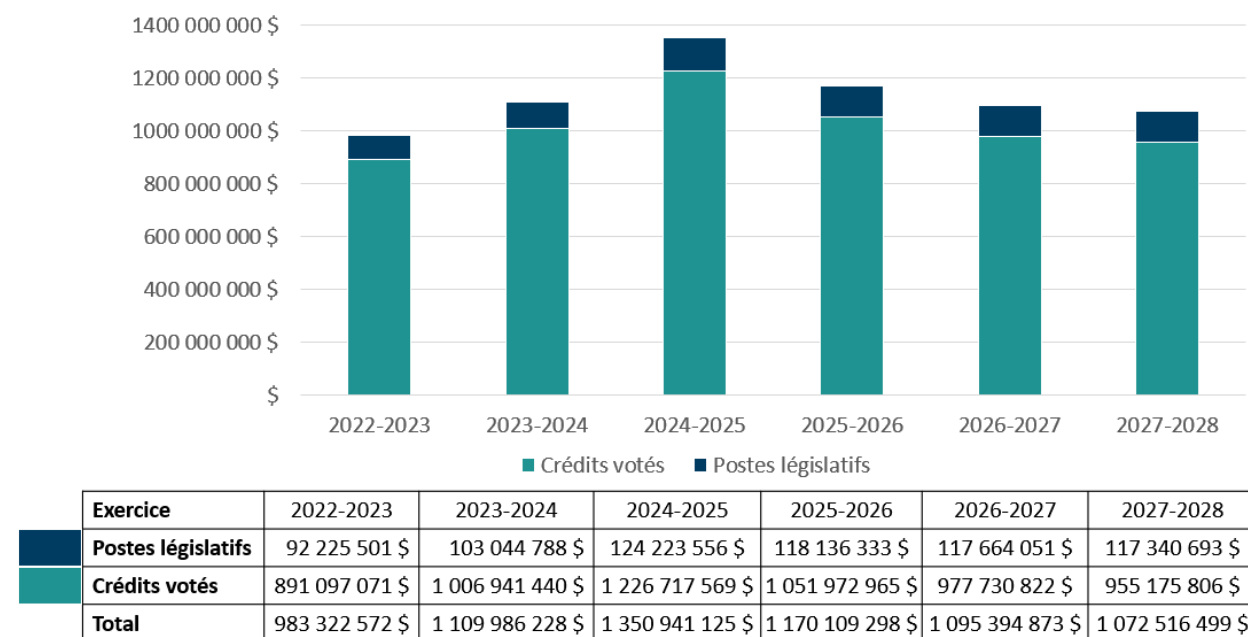
Financement

Cette section présente un aperçu du financement voté et législatif du Ministère par rapport à ses responsabilités essentielles et à ses services internes. Consultez la [page sur les budgets et dépenses du gouvernement du Canada](#) pour obtenir de plus amples renseignements sur les autorisations de financement.

⁴³ Les RNVC prévues pour 2024-2025 sont fondées sur les renseignements fournis dans le Plan ministériel 2024-2025. Les RNVC prévues pour 2025-2026 et 2026-2027 sont fondées sur les renseignements les plus récents fournis dans le Plan ministériel 2024-2025.

Graphique 2 : Dépenses ministérielles nettes réelles et prévues (prévues par la loi et votées) sur une période de six ans⁴⁴

Le graphique ci-dessous résume les dépenses réelles nettes votées et prévues par la loi et approuvées par le Ministère de 2022-2023 à 2027-2028.



Version textuelle du graphique 2

Ce graphique à colonnes empilées représente les tendances des dépenses ministérielles pour six exercices financiers du Ministère. Le graphique présente une ligne du temps (en exercices financiers) sur l'axe horizontal et le montant en dollars (en million de dollars) sur l'axe vertical. La ligne du temps sur l'axe horizontal présente six colonnes : une pour chaque exercice financier, de 2022-2023 à gauche jusqu'à 2027-2028. Les colonnes pour les exercices 2022-2023 à 2024-2025 montrent les dépenses réelles, tandis que les colonnes pour les exercices 2025-2026 à 2027-2028 montrent les dépenses prévues.

Le montant en dollars sur l'axe vertical varie de 0 en bas à 1 400 000 000 en haut. Chaque colonne présente un total des dépenses ministérielles pour deux catégories de financement : dépenses votées et législatives. Ces deux catégories de financement sont aussi inscrites en chiffre en dessous de chaque colonne pour indiquer le montant précis des dépenses (en million de dollars) pour les six exercices financiers présentés.

La première colonne de la ligne de temps, qui représente l'exercice 2022-2023, s'élève à 92 225 501 \$ en dépenses législatives et à 891 097 071 \$ en dépenses votées, ce qui représente un total en dépenses réelles de 983 322 572 \$.

⁴⁴ Des différences par rapport aux Comptes publics 2024-2025 peuvent survenir en raison des arrondissements.

La deuxième colonne de la ligne de temps, qui représente l'exercice 2023-2024, s'élève à 103 044 788 \$ en dépenses législatives et à 1 006 941 440 \$ en dépenses votées, ce qui représente un total en dépenses réelles de 1 109 986 228 \$.

La troisième colonne de la ligne de temps, qui représente l'exercice 2024-2025, affiche 124 223 556 \$ en dépenses législatives et 1 226 717 569 \$ en dépenses votées, ce qui représente un total en dépenses réelles de 1 350 941 125 \$.

La quatrième colonne de la ligne de temps, qui représente l'exercice 2025-2026, s'élève à 118 136 333 \$ en dépenses législatives et à 1 051 972 965 \$ en dépenses votées, ce qui représente un total en dépenses prévues de 1 170 109 298 \$.

La cinquième colonne de la ligne de temps, qui représente l'exercice 2026-2027, s'élève à 117 664 051 \$ en dépenses législatives et à 977 730 822 \$ en dépenses votées, ce qui représente un total en dépenses prévues de 1 095 394 873 \$.

La sixième et dernière colonne de la ligne de temps, qui représente l'exercice 2027-2028, s'élève à 117 340 693 \$ en dépenses législatives et à 955 175 806 \$ en dépenses votées, ce qui représente un total en dépenses prévues de 1 072 516 499 \$.

Analyse du financement législatif et voté pour une période de six exercices

Comme le montre le graphique ci-dessus, les dépenses réelles nettes du Ministère indiquent une tendance à la hausse. Les dépenses réelles pour l'exercice 2024-2025 (1,35 milliard de dollars) représentent une augmentation de 240,9 millions de dollars (21,7 %) par rapport à l'exercice 2023-2024 (1,11 milliard de dollars), principalement en raison des éléments suivants :

- des paiements rétroactifs ponctuels, des augmentations des dépenses salariales et une augmentation connexe du régime d'avantages sociaux du personnel (prévu par la loi) résultant de la ratification de diverses conventions collectives, ainsi que par l'augmentation de l'effectif, principalement en vertu de la responsabilité essentielle : Services juridiques et des services internes;
- augmentation des dépenses liées aux subventions et contributions⁴⁵ en raison des investissements nouveaux et supplémentaires annoncés dans le [budget de 2023](#) et dans le [budget de 2024](#), dont les augmentations les plus importantes ont été apportées en vertu des programmes et des fonds suivants :
 - Programme d'aide juridique en matière criminelle
 - Programme d'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés
 - Fonds d'aide aux victimes
 - Fonds pour les partenariats avec les Autochtones
 - Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles

Consultez les [Comptes publics du Canada](#) pour en savoir plus sur les dépenses votées et législatives du Ministère.

⁴⁵ Pour obtenir de plus amples renseignements sur le financement et les dépenses liés aux subventions et contributions, veuillez consulter les [Tableaux de renseignements supplémentaires du document Renseignements sur les programmes de paiements de transfert](#).

Faits saillants des états financiers

Les [états financiers non audités du Ministère pour l'exercice terminé le 31 mars 2025](#)

Tableau 11 : État condensé des résultats (non audité) pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 (en dollars)
Le tableau ci-dessous résume les charges et les revenus pour 2024-2025 qui affectent le coût de fonctionnement avant le financement du gouvernement et les transferts.

Renseignements financiers	Résultats réels 2024-2025	Résultats prévus 2024-2025	Différence (résultats réels moins prévus)
Total des charges	1 955 098 796 \$	1 464 002 337 \$	491 096 459 \$
Total des revenus	482 751 758 \$	442 000 197 \$	40 751 561 \$
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 472 347 038 \$	1 022 002 140 \$	450 344 898 \$

Analyse des charges et des revenus pour 2024-2025

Les charges totales se sont élevées à 1 955,1 millions de dollars en 2024-2025 et incluaient 1 112,9 millions de dollars (56,9 %) en salaires et avantages sociaux du personnel et 709,5 millions de dollars (36,3 %) en paiements de transfert. Les charges totales pour 2024-2025 dépassent de 491,1 millions de dollars les résultats prévus principalement en raison :

- d'une augmentation des dépenses liées au personnel et au régime d'avantages sociaux du personnel pour les paiements rétroactifs et forfaitaires découlant des conventions collectives ratifiées et pour l'augmentation de la demande de services juridiques aux clients

Les renseignements sur les résultats prévus pour 2024-2025 proviennent de l'[état des résultats prospectif 2023-2024 et 2024-2025](#) du Ministère.

Tableau 12 : État condensé des résultats (non audité) pour les exercices 2023-2024 et 2024-2025 (en dollars)

Le tableau ci-dessous résume les charges et les revenus réels et montre le coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts.

Renseignements financiers	Résultats réels 2024-2025	Résultats réels 2023-2024	Différence (2024-2025 moins 2023-2024)
Total des charges	1 955 098 796 \$	1 681 945 192 \$	273 153 604 \$
Total des revenus	482 751 758 \$	471 112 909 \$	11 638 849 \$

Renseignements financiers	Résultats réels 2024-2025	Résultats réels 2023-2024	Différence (2024-2025 moins 2023-2024)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 472 347 038 \$	1 210 832 283 \$	261 514 755 \$

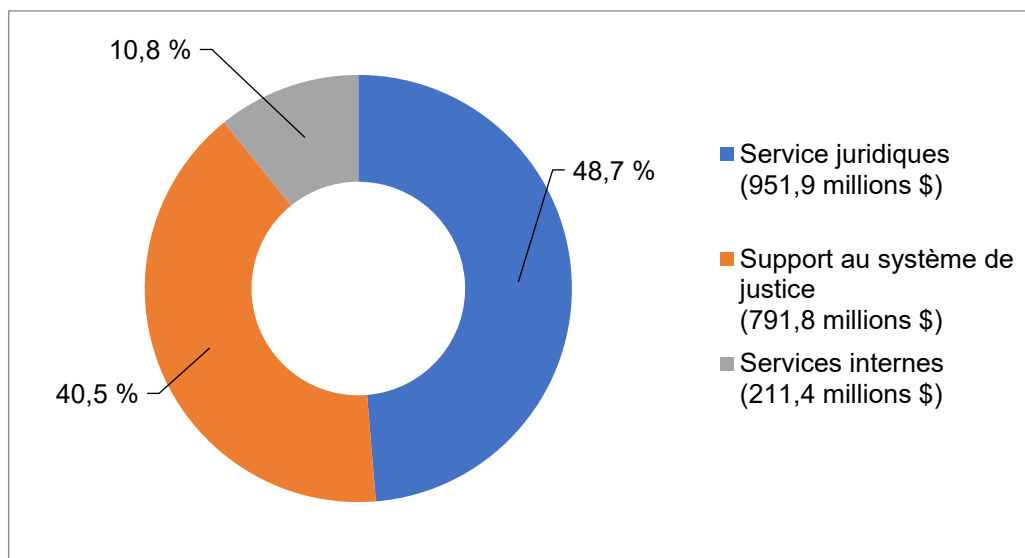
Analyse des différences de charges et de revenus entre 2023-2024 et 2024-2025

Les charges totales ont augmenté de 273,2 millions de dollars (16,2 %) par rapport à 2023-2024. Cet écart est principalement attribuable à ce qui suit :

- une augmentation des charges de salaires et du régime d'avantages sociaux (241,8 millions de dollars ou 27,8 %) liée à une augmentation de l'effectif et à des rajustements annuels de la rémunération après la ratification de diverses conventions collectives;
- une augmentation des dépenses liées aux subventions et contributions (38,8 millions de dollars ou 5,8 %) liée à l'augmentation des dépenses de contribution à diverses initiatives, principalement l'Aide juridique aux immigrants et aux réfugiés, l'Aide juridique en matière criminelle et le Fonds d'aide aux victimes;
- une compensation par une baisse des charges (7,4 millions de dollars) principalement attribuable aux catégories suivantes : services professionnels et spéciaux; services publics, fournitures et approvisionnements; voyages et réinstallation.

Graphique 3 : Dépenses par responsabilité essentielle

Le graphique ci-dessous présente les dépenses du Ministère par responsabilité essentielle.



Version textuelle du graphique 3

Les dépenses du Ministère par responsabilité essentielle sont les suivantes :

- 951,9 millions de dollars pour Services juridiques (48,7 %)

- 791,8 millions de dollars pour Support au système de justice (40,5 %)
- 211,4 millions de dollars pour Services internes (10,8 %)

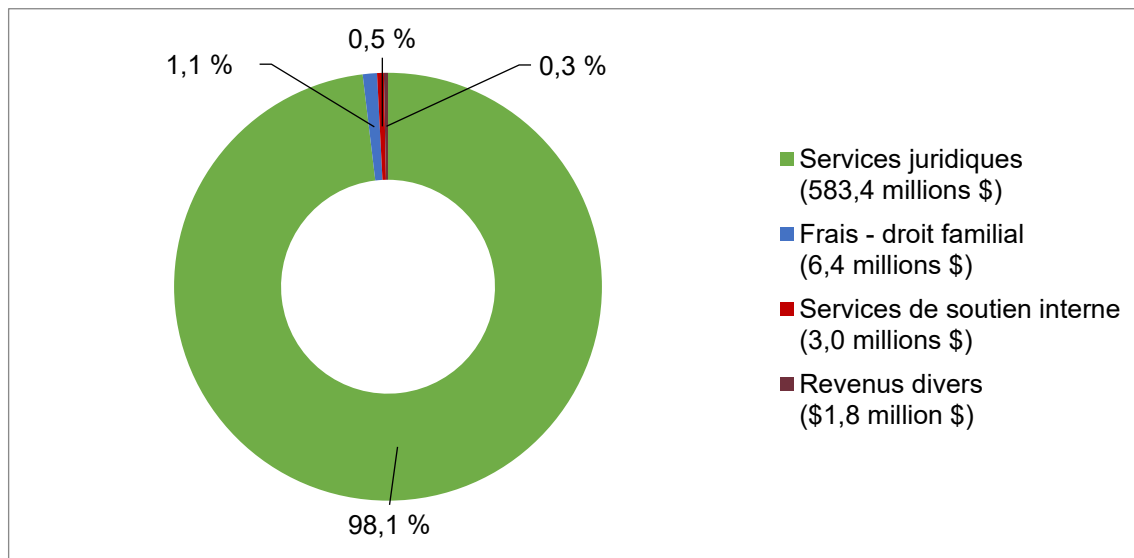
Revenus par type

Le total des revenus s'est élevé à 482,8 millions de dollars en 2024-2025 et découlait principalement de la prestation de services consultatifs, de contentieux et législatifs fournis par le Ministère à d'autres ministères et organismes gouvernementaux. Les revenus totaux en 2024-2025 ont dépassé de 40,8 millions de dollars (9,2 %) les prévisions. Cela est principalement dû à une augmentation de la prestation de services juridiques aux ministères et organismes clients.

Les revenus totaux ont augmenté de 11,6 millions de dollars (2,5 %) par rapport à 2023-2024. Cet écart s'explique principalement par une augmentation des revenus des services juridiques résultant d'une demande accrue, qui a été comblée par une augmentation de l'effectif.

Graphique 4 : Revenus par type (bruts)

Le graphique ci-dessous illustre les revenus bruts du Ministère par type, excluant les revenus gagnés pour le compte du gouvernement⁴⁶ totalisant 111,8 millions de dollars.



Version textuelle du graphique 4

Les dépenses du Ministère par type sont les suivantes :

- 583,4 millions de dollars pour les services juridiques (98,1 %)
- 6,4 millions de dollars pour les frais liés au droit familial (1,1 %)
- 3,0 millions de dollars pour les services de soutien internes (0,5 %)
- 1,8 million de dollars pour les revenus divers (0,3 %)

⁴⁶ Les recettes gagnées au nom du gouvernement (111,8 millions de dollars) sont des recettes que le Ministère n'est pas autorisé à réaffecter. La plupart de ces recettes (103,6 millions de dollars) sont liées aux coûts des régimes d'avantages sociaux des employés facturés aux clients pour la prestation de services juridiques. Ces recettes sont versées dans un fonds central appelé le Trésor. Le montant net des recettes (brutes) totales et des recettes gagnées au nom du gouvernement est indiqué au tableau 12 du présent document.

Tableau 13 : État condensé de la situation financière (non audité) au 31 mars 2025 (en dollars)
 Le tableau ci-dessous fournit un résumé du passif (ce qu'il doit) et des actifs (ce qu'il possède) du Ministère et de ses ressources disponibles (ses biens), qui aident à déterminer la capacité du Ministère à mettre en œuvre des programmes et des services.

Renseignements financiers	Exercice en cours (2024-2025)	Exercice précédent (2023-2024)	Différence (2024-2025 moins 2023-2024)
Total du passif net	638 220 024 \$	506 279 773 \$	131 940 251 \$
Total des actifs financiers nets	584 493 712 \$	459 483 799 \$	125 009 913 \$
Dette nette du Ministère	53 726 312 \$	46 795 974 \$	6 930 338 \$
Total des actifs non financiers	19 819 802 \$	19 483 765 \$	336 037 \$
Situation financière nette du Ministère	(33 906 510) \$	(27 312 209) \$	(6 594 301) \$

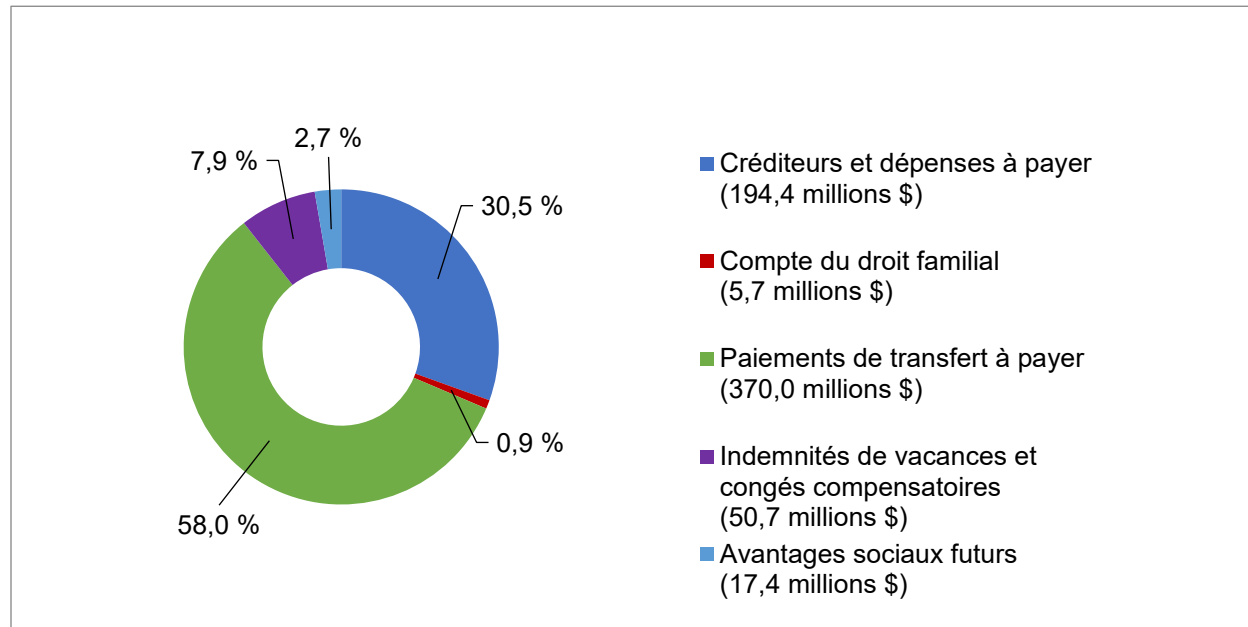
Analyse du passif et de l'actif du Ministère depuis le dernier exercice fiscal

De 2023-2024 à 2024-2025, la situation financière nette ministérielle a diminué de 6,6 millions de dollars en raison d'un certain nombre de facteurs, qui sont reflétés dans les renseignements présentés ci-dessous.

Passif

Le passif net total s'élevait à 638,2 millions de dollars à la fin de 2024-2025, ce qui représente une augmentation de 131,9 millions de dollars (26,1 %) par rapport à 2023-2024. L'écart s'explique principalement par une augmentation des salaires payables découlant des conventions collectives ratifiées, des augmentations des ETP et une augmentation des paiements de transfert payables en raison du financement supplémentaire obtenu dans le cadre du budget de 2024 et des demandes hors cycle.

Graphique 5 : Passif par type



Version textuelle du graphique 5

Les passifs du Ministère par type sont les suivants :

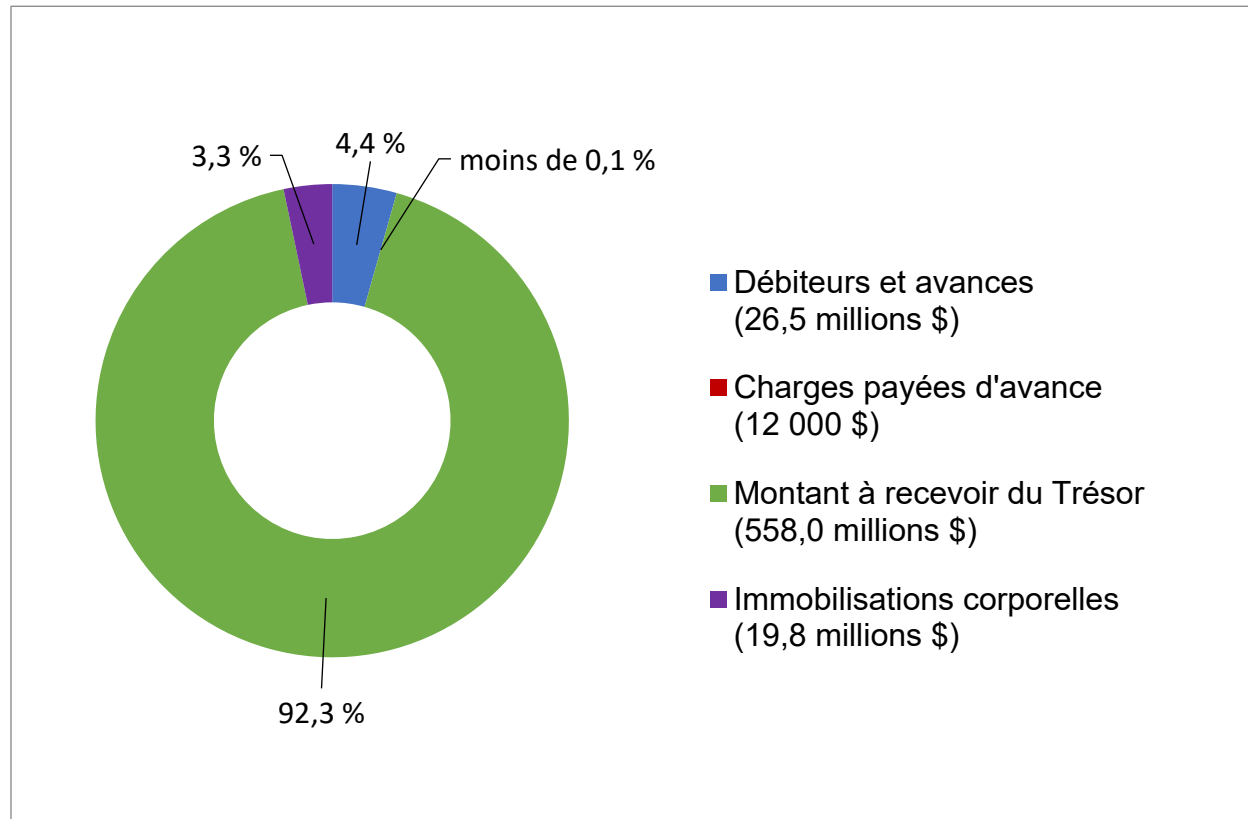
- 194,4 millions de dollars pour les comptes créditeurs et les charges à payer (30,5 %)
- 5,7 millions de dollars pour le compte du droit familial (0,9 %)
- 370,0 millions de dollars pour les paiements de transfert à payer (58,0 %)
- 50,7 millions de dollars pour les indemnités de vacances et les congés compensatoires (7,9 %)
- 17,4 millions de dollars pour les avantages sociaux futurs des employés (2,7 %)

Actifs financiers et non financiers

Le total net des actifs financiers a augmenté de 125,0 millions de dollars (27,2 %) en 2024-2025 par rapport à 2023-2024. L'écart s'explique principalement par l'augmentation des sommes dues par le Trésor, en raison de l'augmentation des traitements et salaires à payer et des paiements de transfert payables à la fin de l'exercice.

Le total des actifs non financiers a augmenté de 0,3 million de dollars (1,7 %) en 2024-2025 par rapport à 2023-2024. L'écart est principalement attribuable à l'augmentation des dépenses en immobilisations en cours liées aux améliorations locatives.

Graphique 6 : Actifs par type



Version textuelle du graphique 6

Les actifs du Ministère, classés par type, sont les suivants :

- 26,5 millions de dollars pour les comptes débiteurs et les avances (4,4 %)
- 12 000 \$ pour les dépenses prépayées (moins de 0,1 %)
- 558,0 millions de dollars dus par le Trésor (92,3 %)
- 19,8 millions de dollars en immobilisations corporelles (3,3 %)

Ressources humaines

Cette section présente un aperçu des ressources humaines réelles et prévues du Ministère pour la période de 2022-2023 à 2027-2028.

Tableau 14 : Ressources humaines réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes
Le tableau ci-dessous présente un résumé des ressources humaines, en ETP, qui sont associées aux responsabilités essentielles et aux services internes du Ministère pour les trois derniers exercices.

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein réels 2022-2023	Équivalents temps plein réels (2023-2024)	Équivalents temps plein réels 2024-2025
Services juridiques	3 676	3 897	4 043
Support au système de justice	366	390	374

Responsabilit��s essentielles et services internes	��quivalents temps plein r��els 2022-2023	��quivalents temps plein r��els (2023-2024)	��quivalents temps plein r��els 2024-2025
Total partiel	4 042	4 287	4 417
Services internes	1 116	1 156	1 237
Total	5 158	5 443	5 654

Analyse des ressources humaines des trois derniers exercices

Le tableau ci-dessus d  montre une tendance    la hausse en mati  re de ressources humaines. Le nombre r  el d'  quivalents temps plein (ETP) a augment   de 211 entre l'exercice 2023-2024 (5 443) et l'exercice 2024-2025 (5 654). L'augmentation la plus importante a   t   de 146 ETP suppl  mentaires dans la responsabilit   essentielle : Services juridiques, car la demande de services juridiques a augment   au fil des ans. Il y a   galement eu une augmentation de 81 ETP pour les services internes. La plus grande partie de cette augmentation est attribuable aux ressources suppl  mentaires n  cessaires pour r  pondre aux besoins op  rationnels du Minist  re.

Tableau 15 : Sommaire de la planification des ressources humaines rattach  es aux responsabilit  s essentielles et aux services internes

Le tableau ci-dessous pr  sente un r  sum   des ressources humaines, en ETP, qui sont pr  vus pour les responsabilit  s essentielles et les services internes du Minist  re au cours des trois prochains exercices.

Responsabilit��s essentielles et services internes	��quivalents temps plein pr��vus en 2025-2026	��quivalents temps plein pr��vus en 2026-2027	��quivalents temps plein pr��vus en 2027-2028
Services juridiques	4 051	4 051	4 051
Support au syst��me de justice	377	377	377
Total partiel	4 428	4 428	4 428
Services internes	1 258	1 249	1 249
Total	5 686	5 677	5 677

Analyse des ressources humaines pour les trois prochains exercices

Les pr  visions du Minist  re relatives aux ETP pour les trois prochaines ann  es sont faites en date du 31 octobre 2024. En raison du calendrier des pr  visions et de l'information disponible, les ETP pr  vus n'incluent pas les r  percussions des   l  ments suivants :

- initiatives futures de r  duction des d  penses gouvernementales;
- demande pr  vue en mati  re de services juridiques; et
- toute nouvelle initiative annonc  e dans l'  nonc     conomique de l'automne 2024 et les prochains budgets f  d  raux.

Les ETP pr  vus pour les services internes en 2025–2026 comprennent des postes temporaires pour la cr  ation de la Commission d'examen des erreurs du syst  me judiciaire. Ces ETP ne sont pas inclus dans

les ETP prévus pour les années à venir, ce qui représente une légère baisse des ETP prévus pour les services internes en 2026–2027.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le site Web du Ministère :

- [Détails sur les programmes de paiement de transfert](#)
- [Analyse comparative entre les sexes plus](#)
- [Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes](#)

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au système fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#). Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, dont des descriptions, des objectifs, des données historiques et des renvois aux programmes de dépenses fédérales connexes ainsi qu'aux évaluations et aux résultats de l'ACS Plus liés aux dépenses fiscales, ce qui permet de faire progresser les priorités gouvernementales en matière de genre et de diversité.

Renseignements ministériels

Profil du ministère

Ministre de tutelle : L'honorable Sean Fraser, C.P., c.r., député

Administratrice générale : Shalene Curtis-Micallef

Portefeuille ministériel : Justice

Instrument habilitant : [Loi sur le ministère de la Justice](#)

Année de constitution ou de création : 1868

Coordonnées du Ministère

Adresse postale

Ministère de la Justice Canada

284, rue Wellington

Ottawa (Ontario)

Canada K1A 0H8

Numéro de téléphone : 613-957-4222

ATME : 1-800-465-7735

Adresse courriel : webadmin@justice.gc.ca

Site Web : www.justice.gc.ca

Définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (gender-based analysis plus [GBA Plus])

Outil analytique qui aide à comprendre les répercussions des politiques, des programmes et des initiatives sur différentes personnes. Le fait d'appliquer l'ACS Plus aux politiques, aux programmes et aux initiatives permet de déterminer les différents besoins des personnes touchées, les façons d'être plus réceptif et inclusif ainsi que les méthodes permettant de prévoir et d'atténuer les obstacles potentiels à l'accès ou au bénéfice de l'initiative. L'ACS Plus va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) pour prendre en compte d'autres facteurs tels que l'âge, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, la situation économique, la géographie (y compris la ruralité), la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui établit un lien entre les responsabilités essentielles et les résultats ministériels ainsi que les indicateurs de résultat ministériel d'un ministère.

cible (target)

Objectif quantitatif ou qualitatif, mesurable, qu'un ministère, un programme ou une initiative envisage d'atteindre dans un délai déterminé.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital, paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers ainsi que paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Dépenses et recettes nettes liées aux prêts, aux placements et aux avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le budget principal des dépenses. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement au moyen d'une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

Entreprise autochtone (Indigenous business)

Dans le cas d'un rapport sur les résultats ministériels, il s'agit de toute entité qui répond aux critères de Services aux Autochtones Canada, à savoir être détenue et gérée par des Aînés, des conseils de bande et des conseils tribaux, être inscrite dans le [Répertoire des entreprises autochtones](#) ou être inscrite sur une liste d'entreprises bénéficiaires de traités modernes.

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne dans un budget ministériel. Le calcul d'un équivalent temps plein correspond au nombre des heures de travail d'un employé divisé par le nombre d'heures d'une semaine de travail à temps plein d'un employeur. Par exemple, un employé qui travaille 20 heures pendant une semaine de travail normale de 40 heures représente un équivalent temps plein de 0,5.

indicateur de rendement (performance indicator)

Mesure qualitative ou quantitative qui évalue les progrès réalisés en vue d'atteindre un résultat au niveau d'un ministère ou d'un programme, ou les produits ou résultats attendus d'un programme, d'une politique ou d'une initiative.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Mesure quantitative ou qualitative qui évalue les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Un programme, un projet ou une autre initiative dans le cadre desquels deux ou plusieurs ministères fédéraux reçoivent des fonds pour travailler conjointement pour atteindre un résultat commun généralement lié à une priorité gouvernementale, et dans le cadre duquel les ministres concernés conviennent de le désigner comme horizontal. Des exigences particulières en matière de rapports doivent être respectées, notamment celle imposée au ministère responsable de rendre compte des résultats ministériels et des dépenses regroupés.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment un ministère entend respecter ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)

Rapport qui décrit les activités prévues et le rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires au cours d'une période de trois ans. Les plans ministériels sont habituellement présentés au Parlement au printemps.

priorité ministérielle (departmental priority)

Plan, projet ou activité sur lequel un ministère met l'accent et dont il rendra compte au cours d'une période de planification particulière. Il s'agit de ce qui importe le plus ou ce qui doit être réalisé en premier en vue d'obtenir les résultats ministériels attendus.

priorités pangouvernementales (government priorities)

Dans le rapport sur les résultats ministériels de 2024-2025, les priorités du gouvernement sont les thèmes généraux qui définissent le programme du gouvernement comme il a été annoncé dans le [discours du Trône de 2021](#).

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de service.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Rapport qui présente les réalisations d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Ce qu'un ministère a fait en utilisant ses ressources pour atteindre ses résultats, dans quelle mesure ces résultats correspondent aux objectifs du ministère et dans quelle mesure les leçons apprises ont été déterminées.

répertoire des programmes (program Inventory)

Une liste qui recense tous les programmes du ministère et les ressources qui contribuent à l'exercice des responsabilités essentielles du ministère et à la réalisation de ses résultats.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les résultats ministériels énumérés pour une responsabilité essentielle correspondent aux résultats que le ministère cherche à obtenir ou sur lesquels il souhaite exercer une influence.

résultat (result)

Un résultat ou un produit lié aux activités d'un ministère, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative.

résultat ministériel (departmental result)

Résultat de haut niveau lié aux responsabilités essentielles d'un ministère.